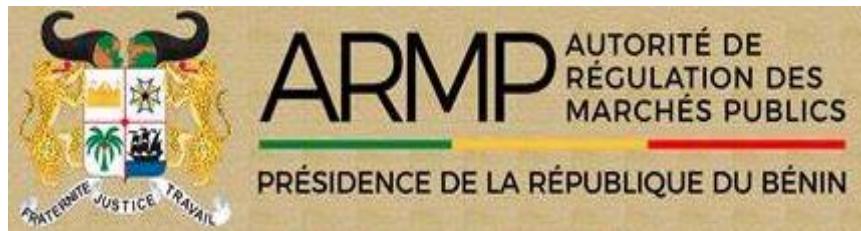


2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTERE
DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DE
L'ARTISANAT (MTCA)**

EXERCICE 2022

VERSION DEFINITIVE

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. LETTRE INTRODUCTIVE	6
II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	9
III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE	9
IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR	14
V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES	18
5.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	18
5.1.1. <i>Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus</i>	18
5.1.2. <i>Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante</i>	20
5.1.2.1. Personne responsable des marchés (PRMP)	20
5.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)	20
5.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)	20
5.1.2.4. Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)	20
5.2. CONSTATS SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD	21
5.2.1. <i>Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	21
5.2.2. <i>Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue</i>	21
5.2.3. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes</i>	22
5.2.4. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours</i>	22
5.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	23
5.3.1. <i>Echantillonnage</i>	23
5.3.2. <i>Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné</i>	23
5.3.3. <i>Conclusion sur l'auditabilité » des marchés sélectionnés</i>	30
5.3.4. <i>Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables</i>	31
5.3.4.1. Phase de préparation du marché	32
5.3.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation	32
5.3.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)	41
5.3.4.4. Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue	45
5.3.5. <i>Conclusions sur la conformité des marchés</i>	54
VI. ANNEXES	65

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	INTITULE
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Comité de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement de Prix
ED	Entente Directe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HT	Hors Taxes
INSF	Insuffisance
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
L	Limitation
MTCA	Ministère du tourisme, de la Culture et de l'artisanat
N/A	Non Applicable
NCF	Non-conformité
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

Au terme de la mission d'audit technique indépendant des marchés publics de l'exercice 2022, il a été déterminé que la performance du **Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat** en termes de gestion des marchés publics est jugée “ **Partiellement favorable mais avec des réserves**” avec un taux moyen d'irrégularités ou de non-conformités de **29%** sur la base d'un échantillon représentatif de **31** marchés d'une valeur globale de **FCFA 1 042 594 488 FCFA HT**.

Cette performance est principalement attribuée aux rubriques ci-après :

Nº	Rubriques	% moyens d'irrégularités
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	14%
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Non déterminable
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	35%

Il est à noter que quant à la conformité des processus d'attribution des contrats examinés, l'audit a mis en lumière :

- **0%** de marchés non auditables (**0 marché sur 31**) ;
- **97%** de marchés non conformes (**29 marchés sur 30**) ;
- **0%** de marchés nuls et de nul effet (**0 marché sur 30**).

La mission suggère aux responsables de l'autorité contractante de déterminer les raisons intrinsèques des diverses irrégularités ou non-conformités relevées et de mettre en place des mesures appropriées découlant du tableau de suivi pour la mise en œuvre des recommandations (à compléter avec les actions et les délais) joint en annexe.

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2022 du **Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat (MTCA)** a été marquée par la passation de **soixante-dix (70) marchés publics** pour un montant global **d'un milliard neuf cent soixante-dix millions trois cent sept mille trois cent soixante-dix-neuf (1 970 307 379) francs CFA** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (*cf. annexe 1*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDR par l'auditeur a conduit à la sélection de **31** marchés publics d'une valeur globale **d'un milliard quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (1 042 594 488) Francs CFA** (*cf. annexe 1.*) soit un taux de représentativité de **44%** en termes de volume des marchés et **53%** en termes de valeur des marchés comme l'indique le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	70	1 970 307 379	31	1 042 594 488	44%	53%

NB : notons que la liste les marchés qui ont fait l'objet de sélection (liste des marchés sélectionnés) sont des marchés à montant réel contrairement aux marchés non sélectionnés (liste des marchés communiqués) à montant prévisionnel. En effet, l'AC a communiqué à la mission la liste des marchés à montant prévisionnel. Lors des travaux, la mission a considéré plutôt les montants des contrats (montant réel) pour tous les marchés sélectionnés.

Une fois l'échantillon réalisé, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante (AC) et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle à priori des marchés de ladite autorité contractante.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par l'AC des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'autorité contractante lors de la séance de restitution la synthèse des constats et avons recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et de formuler les recommandations nécessaires. Ledit rapport sera articulé suivant les quatre (4) points ci-après :

- Rappel des objectifs de la mission
- Lettre d'opinion de l'auditeur
- Constats et recommandations de l'audit
- Annexes

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de fil du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

**RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION ET DES POSTULATS
ADOPTES EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION D'AUDIT
DE CONFORMITE DES MARCHES PUBLICS DE L'AC**

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

- **Objectif général :** Effectuer un audit technique et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par les autorités contractantes en référence aux textes en vigueur pendant la période sous revue.
- **Objectifs spécifiques:**
 - Effectuer un audit physique, financier et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par les différentes autorités contractantes ;
 - Apprécier la performance du système des marchés publics au niveau de chaque AC sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

i. Concernant l'opinion globale de l'auditeur sur la conformité des marchés publics par rapport aux dispositions du code des marchés publics en vigueur

Échelles de notation :

Titre de l'opinion	Signification de l'opinion	Barème Notation
Sans réserve	Sans réserve – Les marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue sont dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux textes législatifs et réglementaires en vigueur	X ≤ 10 %
Favorable	Favorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés publics au titre de la période sous revue est “globalement satisfaisante” malgré des anomalies jugées mineures au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	10% < X ≤ 20 %
Partiellement favorable mais avec des réserves	Partiellement favorable mais avec des réserves – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	20% < X ≤ 40%
Défavorable	Opinion défavorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés présente des risques et lacunes jugées substantielles nécessitant des actions correctives urgentes au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	40% < X ≤ 70%
Adverse	Opinion adverse – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés est globalement un échec et présente des irrégularités, erreurs et fraudes jugées suffisamment graves au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	70% < X ≤ 100%

ii. Concernant l'existence de documents obligatoires à mettre en place par l'AC pour la conduite de la passation des marchés :

Concernant l'appréciation de l'existence de certaines pièces obligatoires à mettre en place par l'AC pour l'organisation de son système de passation des marchés, le barème ci-après a été retenu pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
X ≤ 20 %	Très satisfaisante
20% < X ≤ 40 %	Satisfaisante
40% < X ≤ 60%	Moyenne
60% < X ≤ 90%	Insatisfaisante
90% < X ≤ 100%	Défaillante

	Documents attendus	Références juridiques
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
5	Registre spécial de dépôt des offres	Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
6	Acte portant AOF de la CCMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022
7	Acte de nomination des membres de la CCMP	Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
8	Acte portant AOF de la PRMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022
9	Acte de nomination de la PRMP	Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
10	Acte portant AOF du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
12	Acte de nomination du Chef CCMP	Articles 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
14	Rapports de fin de chaque trimestre pour la CCMP	Article 2 point 7 du décret n°2020 - 597 du 23 décembre 2020
15	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
16	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
17	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	Article 1 ^{er} point 12 Décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020

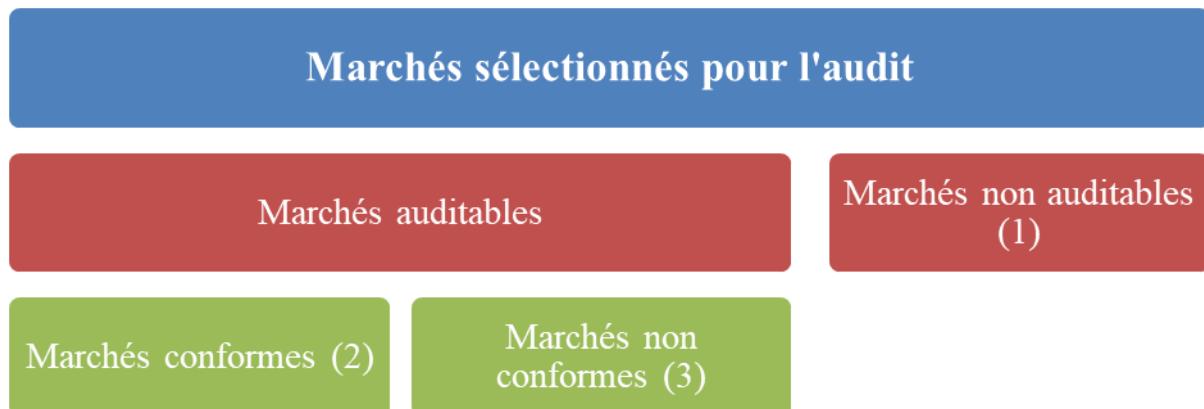
iii. Concernant la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur :

Concernant l'évaluation de la performance de l'autorité contractante en matière de mise en place, d'organisation et de fonctionnement des organes, le barème ci-après a été retenu pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage non-conformité sur les organes (X)	Opinion sur la Performance des organes
0% de non-conformité	Très satisfaisante
$0\% < X \leq 20\%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Insatisfaisante
Plus de 60%	Défaillante

iv. Concernant la conformité des marchés passés par l'AC

Dans l'optique de la formulation de l'opinion sur la conformité des marchés, nous proposons une représentation schématique des groupes de marchés comme suit :



(1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 50% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés [Cf. Liste à 5.3.3]) Nota bene : Le seuil de signification désigne dans le cadre de cet audit le taux d'absence de pièces au-delà duquel notre jugement fondé sur les marchés est susceptible d'être influencé.
(2) Marchés conformes : Marchés auditables n'ayant révélé aucune non-conformité @ par rapport aux textes en vigueur [Cf. Liste à l'Annexe 6])
(3) Marchés non conformes : Marchés auditables ayant au moins un document obligatoire manquant [Cf. 5.3.2] et Marchés auditables ayant révélé au moins une non-conformité par rapport aux dispositions du CMP en vigueur [Cf. Liste à l'Annexe 6] (y compris les cas de nullité de marchés prévus dans le CMP)

@ Nous retenons comme « **non-conformité** » une disposition non respectée du CMP et écorchant l'un des principes de la commande publique ci-après : la transparence, la libre concurrence, l'égalité de traitement et l'équité ; Quant à une « **insuffisance** », il s'agira d'une disposition non respectée du CMP sans incidence sur les principes de la commande publique suscités.

N°	Sources	Dispositions
1	Article 8, alinéa 2 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin	Tout marché dont la passation est soumise à une autorisation préalable d'un organe de contrôle est nul si cette obligation n'a pas été respectée
2	Article 24, alinéa 3 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin Article 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020	Les marchés passés par l'autorité contractante dont les montants hors taxes sont supérieurs au seuil de dispense, doivent avoir été préalablement inscrits dans un plan prévisionnel ou révisé, à peine de nullité

	<i>fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).</i>	
3	<i>Article 85, alinéa 4 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et article 20, alinéa 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).</i>	<i>Les marchés qui n'ont pas été approuvés sont nuls et de nul effet</i>
4	<i>Articles 122, 130 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ; Article 122</i>	<i>Tout contrat obtenu ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses, ou d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétré est nul</i>

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

**Monsieur le Ministre du Tourisme, de la Culture et
de l'Artisanat (MTCA)**

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics du Bénin (ARMP)**

Conformément au contrat de marché n°2024-05/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 05/08/2024, nous avons procédé à la réalisation de la revue indépendante des procédures de planification, de passation et d'exécution des marchés publics de votre ministère au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation des marchés publics passés et la qualité physique des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics en vigueur pendant la période sous revue au Bénin, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux :

- *Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle, ISSAI 400, relatives à l'audit de conformité, émises par l'Organisation internationale des Institutions de contrôle des finances publiques, INTOSAI et*
- *Bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit.*

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir l'assurance « raisonnable » que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2022 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur et donc en respectant les principes de la commande publique.

L'audit technique indépendant des marchés publics consiste, après un échantillonnage aléatoire des marchés communiqués par l'autorité contractante effectué selon les TDR, à procéder au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation nationale, communautaire et internationale en vigueur, à des rapprochements et recouplements nécessaires d'informations et à collecter des éléments probants qui justifient les éventuels manquements recueillis.

Nous croyons que notre audit indépendant constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinions de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables			Marchés sélectionnés (5=1+4)
		Marchés non conformes (2) @	Marchés conformes (3)	Total (4=2+3)	
Nombre	1	29	01	30	31
%	3%	97%	03%	100%	100%

@ dont 0 marché nul et de nul effet en référence aux dispositions du code des marchés publics

NB : La documentation de toutes les phases (passation, exécution, paiement) du marché relatif au recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Galerie Nationale n'a pas été communiquée à la mission, rendant ainsi ledit non auditabile. Selon les explications de l'AC tous les documents dudit marché se trouveraient auprès de la Galerie Nationale (Autorité contractante) et que toutes les démarches menées à ce jour pour la récupération de la documentation du marché restent infructueuses.

Notre opinion sur la conformité des marchés au titre de l'exercice sous revue se présente sous forme de pourcentage moyen qui traduit le degré de non-conformité de l'autorité contractante par rapport au CMP au titre de la période sous revue déterminé comme suit :

N°	Eléments d'appréciation	Taux de performance	%	% Moyen	Rubriques correspondantes dans le rapport
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	Pourcentage d'incomplétude de certaines pièces obligatoires attendues (c'est au niveau de l'incomplétude)	22%	14%	5.1.1
		Pourcentage de non-conformités des organes de passation et de contrôle de l'Autorité contractante (guide des organes)	6%		5.1.2
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Pourcentage de non exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au début de la mission	Non déterminable	Non déterminable	5.2.1
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	Pourcentage d'incomplétude des dossiers de marchés	33%	35%	5.3.2
		Pourcentage des marchés non auditables	3%		5.3.3
		Pourcentage des marchés non conformes	97%		5.3.5
		Pourcentage des marchés nuls et de nul effet	0%		5.3.5
		Pourcentage de délais de passation non respectés sans incidence sur la conformité	40%		5.3.4.4
4	Mise en œuvre des recommandations de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours	N/A	N/A		5.2.4
Taux Moyen de non-conformités			29%		

Opinion globale de l'auditeur : « Partiellement favorable mais avec des réserves »

Avec ce taux moyen de non-conformités ou d'irrégularités de 29%, la performance du **Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat** en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de fil du groupement SYNEX CONSULTING-CCA-Expertises

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT

V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Les principaux constats qui découlent de la revue de conformité des marchés sélectionnés seront présentés en trois (03) points principaux à savoir :

- *La conformité de la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière des marchés pendant la période sous revue ;*
- *L'appréciation de l'exhaustivité des marchés communiqués, l'utilisation de méthodes peu ou non compétitives pendant la période sous revue, la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des décisions éventuelles de la CRD ;*
- *La conformité des procédures de passation et d'exécution (réception et paiement) des marchés publics sélectionnés.*

5.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

5.1.1. Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus

L'efficacité de la passation des marchés publics repose en grande partie sur la disponibilité et la conformité de certains documents requis par la législation en vigueur. Ces documents qui se résument comme suit, sont essentiels pour assurer la transparence et la régularité dans les procédures de passation de l'autorité contractante :

N°	Pièces obligatoires attendues selon les textes en vigueur	DG (1)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétudes (1-a/b)
1	<i>Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</i>	NCF	1	1	0%
2	<i>Preuve de validation du PPM par la DNCMP (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</i>	NCF	1	1	0%
3	<i>Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</i>	INSF	1	1	0%
4	<i>Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</i>	INSF	1	1	0%
5	<i>Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</i>	NCF	1	1	0%
6	<i>Acte de nomination des membres de la CCMP (Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</i>	NCF	1	1	0%
7	<i>Acte de nomination du Chef CCMP (Articles 4 et 5 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)</i>	NCF	1	1	0%

N°	Pièces obligatoires attendues selon les textes en vigueur	DG (1)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétudes (1-a/b)
8	Acte portant AOF de la CCMP (Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022)	INSF	1	1	0%
9	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP DECISION N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022	INSF	1	1	0%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP (Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	0%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	0%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
15	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
16	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	0%
Taux moyen d'absence			23	23	0%

DG= Degré de gravité liée à l'absence de la pièce ; (0 = absence de la pièce / 1= présence de la pièce) ; NCF : Pièce dont l'absence a une incidence sur la procédure de passation ; INSF : Pièce dont l'absence est sans incidence sur la procédure de passation

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison de ce taux d'absence de **0%**, nous estimons que la présence de certaines pièces obligatoires auprès de l'AC est jugée " Très satisfaisante ".

5.1.2. Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison du taux moyen de non-conformité de 2%, nous estimons que l'organisation, la mise en place et le fonctionnement des organes de l'AC sont jugés « **Satisfaisants** ». Ce résultat se décline de façon spécifique pour chaque organe comme suit :

Organes	Taux de non-conformité
Personne Responsable des Marchés Publics	0%
Secrétariat Permanent de la PRMP	0%
Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres	0%
Cellule de Contrôle des Marchés Publics	7%
Taux moyen de non-conformité ☐@	2%

@ confère détails dans le tableau de notation des organes à l'annexe 3

Le détail des observations relevées par organe est présenté dans les paragraphes ci-après.

5.1.2.1. Personne responsable des marchés (PRMP)

R01 à R011

La mission n'a pas relevé d'anomalie.

5.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)

R012 à R013

La mission n'a relevé aucune irrégularité sur la mise en place du SP-PRMP sur la période sous revue. Le taux d'incomplétude est de 0% pendant ladite période. **La mission n'a donc pas de recommandation à formuler.**

5.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)

R014 à R016

La mission n'a relevé aucune irrégularité sur la mise en place de la COE sur la période sous revue. Le taux d'incomplétude est de 0% pendant ladite période. **La mission n'a donc pas de recommandation à formuler**

5.1.2.4. Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)

R017 à R025

La mission a relevé **un taux de non-conformité de 7%** sur l'organisation et le fonctionnement de la CCMP pendant la période sous revue. Ce résultat s'explique par l'absence d'un rapport de contrôle à postérieur pour les marchés n'ayant pas fait l'objet de contrôle priori avant la fin de l'année N+1.

Recommandation

Respecter scrupuleusement les textes en vigueur en matière de rédaction d'un rapport de contrôle à postériori dans le cadre du fonctionnement de la CCMP.

Commentaire de l'autorité contractante

Les recommandations seront reversées à la CCMP pour mise en œuvre.

Conclusion du cabinet ; constat maintenu

5.2. CONSTATS SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD

5.2.1. Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

La mission a été limitée pour apprécier l'exhaustivité des marchés communiqués au cabinet dans le cadre de la présente mission. Effet, les comptes de gestions et administratifs n'ont pas été mis à la disposition de la mission. En conséquence, nous sommes limités pour nous prononcer sur l'exhaustivité des marchés communiqués à la mission.

Conclusion : Nous ne pouvons donc attester de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante (limitations). Par ailleurs, nous rappelons à l'autorité contractante qu'en vertu des dispositions de l'article 9 sur les modalités de mise en œuvre des procédures du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, elle doit à l'avenir coopérer avec les entités privées investies des missions d'audit qui se traduit notamment par la mise à disposition de tous les documents administratifs, juridiques et financiers sollicités.

5.2.2. Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

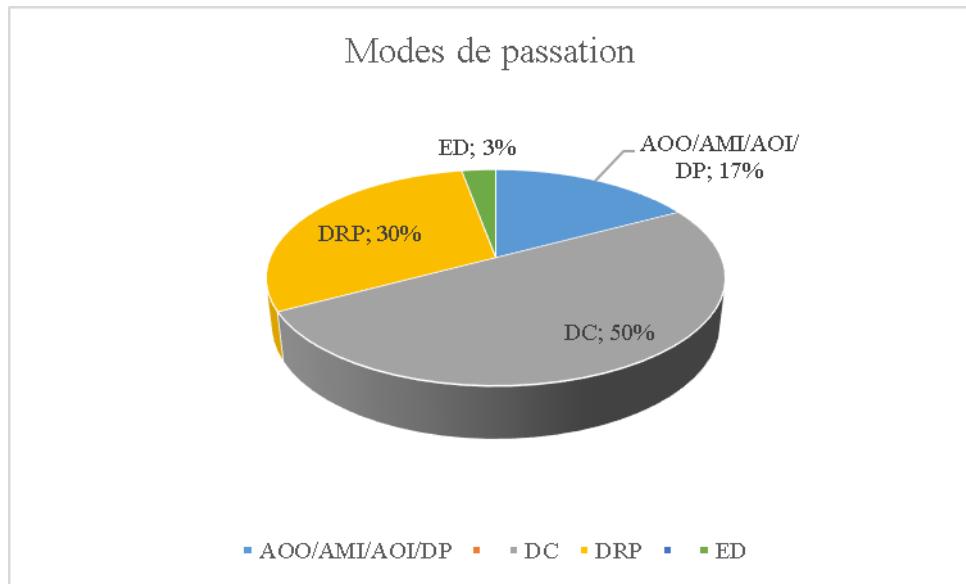
La répartition par procédure des marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue se présente comme suit :

Tableau : Répartition des marchés passés sur la période par procédure (communiqués)

MP	Nombre	Montants	% Nombre	% Montant
AOO/AMI/AOI/DP	12	787 888 476	17%	40%
DC	35	258 675 436	50%	13%
DRP	21	641 765 077	30%	33%
ED	2	281 978 390	3%	14%
Total	70	1 970 307 379	100%	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



Commentaire :

On note qu'au cours de l'exercice 2022, l'autorité contractante, a utilisé un taux global de 80% (30%+50%) les procédures peu compétitives, les procédures compétitives à hauteur de 17% et les procédures non compétitives pour un taux de 3% (entente directe).

5.2.3. Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

Aucun rapport d'audit antérieur n'a été communiqué à la mission dont les recommandations ont fait l'objet de suivies.

5.2.4. Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours

La mission n'a relevé aucun marché ayant fait l'objet de recours pendant la période sous revue.

5.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

5.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDR de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	9	408 558 720
DRP	8	284 056 207
ED	2	280 958 924
DC	12	69 020 637
Total sélectionné (a)	31	1 042 594 488
Total complété (Point 3.2.1.) (b)	0	0
Total communiqué (c)	70	1 970 307 379
% (a+b)/c	44%	53%

Nos contrôles concernant la passation et l'exécution des marchés ont porté sur un total de trente (30) marchés d'une valeur globale HT de FCFA **1 039 373 088 au lieu de 31 marchés pour une valeur HT de F CFA 1 042 594 488**. En effet, la documentation d'un marché de l'échantillon n'a pas été communiquée à la mission. **Ledit marché est déclaré non auditabile par la mission.**

Par ailleurs, un marché a fait l'objet de recours auprès de la CRD sur la période revue.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en **annexe 1**.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation jusqu'à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

5.3.2. Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la

suite d'une liste de pièces communiquée. Cette collecte se traduit par un taux moyen d'incomplétude de **33%** dont les résultats détaillés sont présentés en Annexe 2. Ce taux s'explique de façon résumée par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents présentés dans le tableau ci-après :

Pièces attendues par marché		Nombre de pièces reçues																													Total	% de pièces manquantes	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité (cf. annexe 2)	Total des pièces obtenues par marché (a)	19	22	27	20	21	12	21	22	22	13	13	16	21	21	19	19	19	19	14	15	13	15	13	16	22	17	30	16	16	14	547	32%
	Total des pièces attendues par marché (b)	30	29	41	29	27	17	41	43	43	19	16	19	32	32	30	30	30	30	19	19	17	19	17	27	32	18	42	17	23	18	806	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	11	7	14	9	6	5	20	21	21	6	3	3	11	11	11	11	11	5	4	4	4	11	10	1	12	1	7	4	259			
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (cf. annexe 2)	Total des pièces obtenues par marché (d)	10	13	17	10	11	11	13	13	13	11	13	9	9	9	18	18	19	16	13	13	14	13	10	10	12	6	6	9	8	7	354	33%
	Total des pièces attendues par marché (e)	10	15	20	14	13	16	21	21	21	15	15	17	21	21	34	34	34	33	15	15	14	15	12	19	23	7	12	10	8	7	532	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	0	2	3	4	2	5	8	8	8	4	2	8	12	12	16	16	15	17	2	2	0	2	2	9	11	1	6	1	0	0	178	
Taux moyen d'incomplétude																														33%			

Il ressort à l'analyse de ce tableau que vingt-sept (27) marchés sélectionnés pourraient être déclarés non conformes pour absence ou non élaboration de certaines pièces obligatoires non communiquées comme le prévoit le tableau ci-après :

N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
1	Accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA	S_DPAF_6 1051	4	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	EMSS SARL
				Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
2	Acquisition de matériels informatiques au profit des structures du Ministère	F_DPAF_6 1065	4	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	JMBen Abomey
				Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
3	Acquisition de mobiliers au profit des bibliothèques et centres de lecture publics du Bénin	F_PAMBN LCP_61133	2	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	CEDAF SARL
				Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
4	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit des structures du Ministère	F_DPAF_6 1059	5	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	BCAM SERVICES
				Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
5	Acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey	F_PPMVP CPNCC_61 096	3	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	KENZ SOLUTI ONS Cotonou Agla
				Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
6	Acquisition d'équipement et reliure partielle des titres de collection des bibliothèques et	F_BNB_65 520	1	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	SHEIL CONSULT ING

N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
	centres de lectures publiques				
7	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT1	F_DPAF_6 1038	3	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	ADANDE GAUTHIER DISTRIBU TION Porto-Novo
8	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT2	F_DPAF_6 1038	4	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	DEFI SCAD Abomey- Calavi GODOME Y HOULACO MEY
9	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT3	F_DPAF_6 1038	4	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
10	Acquisition des fournitures de bureau, des fournitures spécialisées, des petits outillages techniques, des produits d'entretien et des consommables informatiques	F_BNB_61 177	1	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	ETS CDJ & C SERVICES
12	Poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou	T_PASTV A_61076	3	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	BERGER TECHNOL OGIE Ouidah
13	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 1	T_PAMBN LCP_61107	4	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29	AFRICAN AGRO FISH

N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
				septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	SARL
14	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2		4	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	BERGER TECHNOLOGIE Ouidah
15	lot 1: travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémi et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa	T_PAMBN LCP_61107	5	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	HERITAGE SARL
16	Lot 2 : Réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou		5	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NOUVELLE RECOMPE NSE »
17	lot 3: travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémi et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa	T_PAMBN LCP_61107	5	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	GTA SARL
18	lot 4 : Travaux de construction du théâtre de verdure et travaux		5	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29	DSB INTER

N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
	de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques de la bibliothèque nationale			septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
19	Recrutement d'un prestataire le dératisage des bureaux du MTCA	S_DPAF_6 1057	1	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	TIXO SERVICES
21	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Bibliothèque nationale.	S_BNB_61 175	1	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	SAÏ SECU
23	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA	S_DPAF_6 1055	1	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	CLPS
24	Travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2)	T_PAMBN LCP_61129	6	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	SUPERGATE INTER
25	Travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohé (Phase 2)	T_PPMVP CPNCC_61 099	5	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	DEDO SERVICES

N°	Libellé des marchés	Référence SIGMAP du marché	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes	Titulaire du marché
26	Recrutement d'un prestataire pour l'organisation du Salon national du livre	S_PAMBN LCP_61135	1	Liste de présence de la séance d'ouverture	LASTUCIE UX SARL
27	Recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur	PI_BUBED RA_61167	3	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	EDS TELECOM & CONSULTING
				Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
				Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
28	Création du portail culturel du MTCA	PI_PPTRC SC 67632	1	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	HE SYSTEMS
29	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale	PI_PAMBN LCP_61124	1	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	GRH CONSEIL
30	Etude technique et architectural relative à la construction des bibliothèques départementales d'Abomey et de Lokossa	PI_BNB_65 518	2	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	A 4 BENIN
				Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
Nombre de pièces manquantes ayant entraîné la non-conformité de quatre (04) marchés		12			

Cette collecte a révélé un taux moyen d'incomplétude de **33%**, dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2.

5.3.3. Conclusion sur l'auditabilité » des marchés sélectionnés

Au regard des pièces communiquées par marché, la mission a relevé un marché « non auditabile» au niveau de l'autorité contractante. Cela s'explique par l'absence de la documentation relative à toutes les phases de la passation du marché. Il s'agit du marché relatif au recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Galerie Nationale. Le détail des pièces obligatoires justifiant l'inexistence de marchés non auditables se décline dans le tableau suivant :

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																													
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pièces spécifiques à chaque marché																																
1	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
2	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)	NA	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	N A	1	1	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	1	N A	N A	N A	0
3	Liste d'émergence des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	
4	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	0	4	8	4	3	3	6	7	7	3	3	1	5	5	4	4	4	4	4	4	3	0	5	1	9	6	6	3	0	
5	PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	
6	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	N A	0	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	0	1	1	1	N A	N A	N A	0	
7	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	
8	PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	
9	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	0	0	0	0	0	N A	0	0	0	N A	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	N A	0	N A	N A	N A	0	0	
10	Marché signé, approuvé et enregistré (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	
Total des pièces obtenues (A)			8	1	1	1	1	1	9	1	1	1	9	9	7	1	1	1	1	1	1	1	1	9	7	1	3	9	1	2	8	0
Total des pièces attendues (B)			1	1	1	1	1	1	9	1	1	1	9	9	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	1	4	9	1	2	9	1
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité par Marché (1-A/B)			2	8	6	8	8	0	7	6	6	0	2	7	7	8	8	8	0	0	1	0	0	3	7	0	5	0	0	1	1	0
Postulat défini			5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(0 = absence de la pièce / 1= présence de la pièce ; OK=Marché auditabile, KO=Marché non auditabile)

Commentaire :

Pour rappel, il a été retenu dans nos postulats pour la formulation de notre opinion sur la conformité des marchés, qu'un marché est non auditabile si au moins **50%** des pièces obligatoires ci-dessus sont absentes des dossiers de marchés communiqués.

Au regard du tableau ci-dessus, seul le marché relatif au recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de La Galerie Nationale passé par procédure de Demande de cotation (DC) présente un taux de 100% d'absence de pièces obligatoires. Quant aux trente autres

marchés, ils ont chacun un taux d'absence de moins de 50% de pièces obligatoires comme l'indique le tableau ci-dessus.

En conclusion, trente (30) marchés sont auditables sur les trente et un (31) sélectionnés (Taux de marchés non auditables : 3%).

Recommandation :

L'AC devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir au moins une copie des pièces du marché concerné et les soumettre à l'analyse des auditeurs.

Commentaire de l'autorité contractante

Pour le marché relatif à l'Accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA la preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire est disponible (**confère pièce n°3**)

La plateforme SIGMAP ne dispose pas d'interface pour la publication des avis d'attribution définitive.

Les avis d'attribution définitive des DRP ne sauraient être publiés dans les canaux indiqués par l'article 87 alinéa 2 du CMP en République du Bénin parce que les avis d'appel à concurrence des DRP sont, par dérogation, affichés dans les mairies, CCIB ou chambre de métiers et au siège de l'autorité contractante.

Toutefois, l'autorité contractante prend des mesures pour faire publier les avis d'attribution définitive dans le journal des marchés publics.

En ce qui concerne le marché relatif au recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Galerie nationale, déclaré non auditabile pour non transmission parce qu'au préalable, toutes les démarches menées vers la Galerie nationale pour retrouver le dossier ont été vaines. Suite au déménagement de la structure et au renouvellement du personnel les recherches étaient infructueuses au moment où l'auditeur faisait la séance de restitution. Mais pour prouver notre bonne foi, les recherches ont été poursuivies avec implication et contribution personnelle de mes services. C'est ainsi que le dossier est retrouvé dans les archives de l'ADAC (ex Galerie Nationale) et vous a été transmis par lettre n°OO65/PRMP/MTCA/DC/S-PRMP du 04 février 2025 (confère copie de la lettre).

Conclusion du cabinet : Le dossier du marché a été transmis après la restitution et la transmission du rapport provisoire malgré les efforts fournis par la mission pendant et après les travaux sur le terrain. A cette étape, nous ne pourrons plus auditer ce marché avec efficacité. **Toutefois, le marché est désormais auditabile et la mission en a tenu compte dans le rapport au niveau du pourcentage de marchés non auditables (Taux de marchés non auditables : 0%).**

5.3.4. *Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables*

Pour rappel, la mission a sélectionné trente et un (31) marchés. Un marché est déclaré non auditabile en raison de l'absence de toute la documentation du marché au niveau de l'AC. Il s'agit du marché relatif

au recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Galerie Nationale pour un montant prévisionnel de 3 221 400 F CFA.

Les principales insuffisances relevées suivant ces deux (02) rubriques sur chacune des phases liées à la passation et à l'exécution des marchés sont détaillées dans les paragraphes ci-après.

5.3.4.1. Phase de préparation du marché

RC01 à RC03

La revue de l'ensemble des marchés passés n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- Marché passé inscrit ou clairement identifié dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics (révisé ou non) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Type de marché retenu par l'AC approprié ;
- Montant du marché public inférieur au montant prévu dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics (couverture budgétaire).

5.3.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation

a. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'appel d'offres restreint.

RC04 à RC06

Non applicable

b. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue présente deux (02) marchés passés par la procédure d'entente directe.

RC07 à RC09

RC08

Contrôle des prix de revient et étude comparative des prix des marchés avec ceux des procédures de droit commun défavorables à l'autorité contractante

Dans le cadre du marché relatif au recrutement d'un prestataire pour l'organisation du Salon national du livre, la mission n'a pas reçu la documentation constatant le contrôle des prix de revient et étude comparative des prix des marchés avec ceux des procédures de droit commun défavorables à l'autorité contractante en contradiction aux dispositions de l'**article 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020** en vigueur en République du Bénin.

Recommandation

Respecter à l'avenir scrupuleusement les textes en vigueur en ce qui concerne la comparaison des prix proposés par le soumissionnaire dans le cadre des marchés passés par l'entente directe avec ceux de droit commun.

Commentaire de l'autorité contractante (5.3.4.2)

L'autorité contractante prend acte de ladite recommandation.

c. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DRP s'il y a lieu

RC10 à RC13

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure de demande de renseignement de prix (DRP) concerne huit (08) marchés sur les trente (30) marchés auditables. La mission n'a relevé aucune anomalie relative au respect des conditions spécifiques liées à cette procédure sur ces deux marchés. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- Le montant HT du marché respecte les conditions relatives aux seuils de passation des marchés publics prévues pour ce mode de passation en référence aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020.
- Le nombre minimum de plis soumis était supérieur à trois pour le premier avis d'appel à concurrence, et le respect des délais de publication a été observé en référence aux dispositions de l'article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020.
- Les marchés n'ont pas été fractionnés au regard des documents examinés en référence aux dispositions de l'article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.
- Les conditions des marchés passés sont conformes au référentiel national des prix de l'exercice 2021.
- Aucune négociation sur le prix proposé par le soumissionnaire dans son offre n'a été observée conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2022.
- Etc.

d. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DC s'il y a lieu

Au nombre des trente (30) marchés auditables, douze (12) marchés ont été passés par la procédure de demande de cotation (DC).

RC14 à RC15

La mission n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- Le montant HT du marché respecte les conditions relatives aux seuils de passation des marchés publics prévues pour ce mode de passation en référence aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
- Le nombre minimum de plis soumis était supérieur à trois quel que soit le nombre d'avis d'appel à concurrence lancé, et le respect des délais de publication a été observé en référence aux dispositions de l'article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 ;
- Les marchés n'ont pas été fractionnés au regard des documents examinés en référence aux dispositions de l'article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.

e. Dossier d'appel à concurrence

RC16 à RC26

- Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

R22

Absence de garantie de soumission dans le dossier d'appel à concurrence.

Au regard de l'analyse des documents communiqués à la mission par le Ministère, nous avons noté que l'AC n'a pas exigé la production d'une garantie de soumission dans le DAC relatif au **recrutement d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA** alors que la nature dudit marché le requiert. Cette pratique est contraire aux dispositions de l'article 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.

Recommandation

Respecter à l'avenir scrupuleusement les textes en vigueur en ce qui concerne la demande de la garantie de soumission dans le dossier d'appel à candidature (DAC).

Commentaire de l'autorité contractante

L'autorité contractante prend acte de ladite recommandation et se conforme aux dispositions adéquates.

f. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification

RC27 à RC27 bis

- Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant la non-conformité des marchés passés. En effet, les marchés passés par l'AC respectent les exigences prévues, conformément aux dispositions de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020. De plus, tous les avis d'appel à concurrence examinés mentionnent clairement la date et l'heure limite de dépôt des plis, conformément aux dispositions de l'article 54 de la loi suscitée.

- Non-conformités spécifiques relevées sur certains marchés

- ❖ **Non-respect des 3 canaux de publication prévus pour l'Avis (Art 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)**

Dans le cadre du marché relatif à l'acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT1. La mission a constaté que l'AC n'a pas respecté la publication de l'avis dans les trois (03) canaux tels que le quotidien de service publics, sur le portail web national des marchés publics et dans le journal des marchés publics comme décrits dans les textes en vigueur. En effet, l'avis dudit marché a été publié dans deux (02) canaux sur 3 à savoir la mairie de la ville de Cotonou et la présidence des chambres de métiers. Il en est de même pour tous les marchés passés par l'appel d'offres ouvert sur la période sous revue.

Recommandation

Publier les avis dans les trois canaux conformément aux textes en vigueurs.

Commentaire de l'autorité contractante

Il s'agit ici d'un dossier d'appel d'offre dont l'avis devra être publié dans le quotidien de service publics, sur le portail web national des marchés publics et dans le journal des marchés publics. L'avis a été publié dans les trois canaux et les preuves vous ont été reversées.

L'avis dudit marché n'a pas été publié dans deux (02) canaux sur 3 à savoir la mairie de la ville de Cotonou et la présidence des chambres de métiers.

Pour les autres dossiers d'appel d'offre, passés au cours de la période sous revue, il est à signaler qu'au titre de l'année budgétaire 2022, aucune ligne budgétaire n'était dédiée aux différentes publications des documents des marchés publics dans les canaux requis. Suite à la décision n°2022-111/ARMP/PR-CR/CRD/SPDRAJ/SA du 1^{er} septembre 2022, l'organe de régulation a instruit le DPAF du MTCA ainsi que toutes les autorités contractantes à prendre des mesures idoines pour trouver les ressources nécessaires à la publication des avis d'appel d'offres dans les canaux requis. Ladite décision est donc mise œuvre et des accords ont été conclus avec LA NATION et le Journal des marchés publics pour la publication des documents de marchés. C'est ce qui justifie au titre de l'année 2022 la non publication des dossiers dans tous les trois canaux

Conclusion du cabinet : constat maintenu. En effet, selon l'AC, il n'y avait pas de ressources prévues pour la publication. C'est cette situation qui aurait justifié l'insuffisance relevée par l'audit sur la période de 2022.

g. Présentation des offres

RC28 à RC31

▪ Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La mission n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à sa disposition. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux textes en vigueur :

- Les garanties d'offre requises ont été dûment communiquées par les soumissionnaires (hors Prestations Intellectuelles) et d'une part, délivrées par une institution bancaire ou un organisme financier habilité, d'autre part, conformément à l'article 68 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
- Les soumissions de l'attributaire ont été signées par le représentant légal dûment habilité, et le cas échéant, la procuration délivrée par ce dernier a été fournie, en conformité avec les dispositions de l'article 66 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
- L'acte d'engagement a été dûment signé par le représentant légal de l'attributaire, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2020-601 du 23 décembre 2020.
- Aucune offre des soumissionnaires concurrents n'a été jugée similaire et la mission n'a pas relevé de soupçons de collusion ou de concurrence déloyale, conformément aux dispositions

de l'article 122 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et celles de l'article 11, point c du décret n° 2020-601 du 23 décembre 2020

- **Non-conformités spécifiques relevées sur certains marchés**

Garantie d'offre requise non communiquée par les soumissionnaires (hors PI) ou Garantie d'offre de l'attributaire non délivrée par une institution bancaire ou un organisme financier habilité (art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

La mission a constaté que le soumissionnaire n'a pas communiqué la garantie de soumission demandée dans le dossier d'appel à concurrence dans le cadre du marché relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA en contradiction aux dispositions de l'article 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Il en est de même pour le marché relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien des climatiseurs des structures du MTCA.

Recommandation

Prendre les dispositions nécessaires qui s'imposent en cas de non production de la garantie de soumission dans le dossier des soumissionnaires.

Commentaire de l'autorité contractante

L'autorité contractante prend acte de ladite recommandation. Il est à signaler qu'elle a été énoncée dans la rubrique R22.

RC29

Soumission de l'attributaire non signée par le représentant légal dûment habilité et le cas échéant l'absence d'une procuration délivrée par le représentant légal dûment habilité (art 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Limitation : La mission a été limitée pour se prononcer sur la signature des offres des candidats par les représentants légaux dans le cadre de plusieurs marchés. En effet, l'AC n'a pas pu communiquer à la mission les offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED dans le cadre de certains marchés. Il s'agit des marchés :

- ✓ marché relatif à l'accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA ; et
- ✓ marché relatif aux travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2).

Par ailleurs, notons que l'absence des offres ou des propositions des soumissionnaires nous a également limités à nous prononcer sur la présence ou non d'un acte d'engagement dûment signé par le représentant légal de l'attributaire dûment habilité en conformité aux dispositions de l'article 11 du décret 2020-601 du 23 décembre 2020 et sur la présence ou non des offres similaires en vue d'apprécier les cas de soupçons de collusions dans le cadre des marchés ci-dessus.

Recommandation

Prendre les dispositions nécessaires pour archiver correctement la documentation relative à chaque marché en vue de la communiquer immédiatement aux auditeurs en cas de besoin.

Commentaire de l'autorité contractante

Les dispositions sont prises pour l'archivage correct de la documentation relative à chaque marché

h. Reception des offres

RC32, RC32bis

La mission n'a constaté aucune insuffisance à cette étape de la procédure au regard des documents fournis conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020. De plus, la mission a noté une concordance des informations entre les différentes pièces liées à la réception des offres (Avis d'appel à concurrence, Registre spécial des offres, PV de réception des offres, etc.).

i. Ouverture des offres

RC33 à RC36 bis 2

- ❖ **PV non signé par tous les membres de la Commission ad hoc d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) [art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020]**

Suite à l'analyse des documents qui nous ont été communiqués, nous avons constaté que le procès-verbal d'ouverture des offres n'a pas été signé par tous les membres de la commission ad hoc d'ouverture des offres dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey.

Recommandation

Toujours faire signer le procès-verbal d'ouverture des offres par les membres de la COE des offres conformément aux dispositions en vigueur en République du Bénin.

Commentaire de l'autorité contractante

Pour le marché relatif l'acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey, le représentant de la CCMP a bien signé le procès-verbal d'ouverture. Le représentant de la DGML invité, mais empêché n'était pas présent à la séance d'ouverture ce qui justifie l'absence de sa signature sur le PV d'ouverture des offres.

Conclusion du cabinet : constat maintenu. L'AC n'a pas communiqué la preuve de la transmission de la lettre d'invitation déchargée par la DGML à la mission.

• Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant la non-conformité des marchés passés. En effet, les éléments suivants sont conformes aux textes en vigueur :

- Ouverture des offres à une date et heure telle que fixées dans le DAC (art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Séance d'ouverture des plis présidée par la personne responsable des marchés publics agissant en qualité de président de la COE (art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Utilisation du modèle type du PV de la séance d'ouverture (art premier du décret 2020-602, Décision n°2021-17 du 30 décembre 2021 de l'ARMP)
- Offres des soumissionnaires paraphés par tous les membres de la COE (En référence aux Bonnes pratiques en gestion des marchés publics ou Selon les Données Particulières à rechercher)

- **Non-conformités spécifiques relevées sur certains marchés**

- ❖ **PV non signé par tous les membres de la Commission ad hoc d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) [art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020]**

Suite à l'analyse des documents qui nous ont été communiqués, nous avons constaté que le procès-verbal d'ouverture des offres n'a pas été signé par tous les membres de la commission ad hoc d'ouverture des offres dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey.

- ❖ **PV non signé par un membre de la CCMP présent à la séance d'ouverture des offres (article 2 point 3 du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)**

Dans le cadre du marché relatif à la poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou, la mission a constaté qu'aucun représentant de la CCMP n'était présent à la séance d'ouverture des offres. En conséquence, le PV d'ouverture des offres n'a pas été signé par un représentant de la CCMP.

- ❖ **Offres des soumissionnaires non paraphés par tous les membres de la COE (En référence aux Bonnes pratiques en gestion des marchés publics/Selon les Données Particulières à rechercher)**

La mission a constaté que le plus souvent les offres des soumissionnaires ne sont pas paraphées par tous les membres de la commission ad hoc d'ouverture des offres. Il s'agit des marchés :

- marché relatif à l'acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey ;
- marché relatif à l'acquisition d'équipement et reliure partielle des titres de collection des bibliothèques et centres de lectures publiques ;
- marché relatif à l'acquisition des matériels et équipements de bureau ;
- marché relatif à la poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou ;
- marché relatif au recrutement d'un prestataire le dératisage des bureaux du MTCA ;
- marché relatif au recrutement d'un prestataire pour la conception et l'édition de l'agenda culturel 2023 ;
- marché relatif au recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Bibliothèque nationale ;

- marché relatif au recrutement d'un prestataire pour l'organisation du Salon national du livre ;
- marché relatif à la création du portail culturel du MTCA ;
- marché relatif au recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale ; et
- marché relatif à l'étude technique et architectural relative à la construction des bibliothèques départementales.

Recommandation

- Faire signer le procès-verbal d'ouverture des offres par tous les membres de la COE, conformément aux dispositions en vigueur en République du Bénin.
- Veiller à ce que toutes les offres soient paraphées par l'ensemble des membres de la COE, conformément aux bonnes pratiques en gestion des marchés publics.

Commentaire de l'autorité contractante

L'autorité contractante prend acte et veillera à l'avenir à ce que les offres soient paraphées par tous les membres de la COE

j. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire

RC37 à RC41

- **Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :**

Tous les marchés sont concernés par cette phase de la procédure et donc ont fait l'objet d'examen.

A l'issue de nos contrôles, il ressort que, la revue de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux textes en vigueur :

- Sélection des offres suivant les critères prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Bonne utilisation du modèle type de PV d'attribution provisoire (art 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-602, Décision n°2021-17 du 30 décembre 2021 de l'ARMP) ;
- Validation des différents PV d'attribution provisoire par la CCMP ou la DNCMP selon le seuil (article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Respect du quorum (3/5 des membres au moins) pour la délibération de la COE (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) ;
- **Non-conformités spécifiques relevées sur certains marchés**

❖ Rapport d'évaluation non signé par tous les membres de la COE (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Lors de la revue des procédures de la passation des marchés, nous avons constaté que le rapport d'évaluation des offres n'est pas souvent signé par tous les membres de la COE notamment dans le cadre des marchés ci-après :

- marché relatif à l'acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey ;
- marché relatif aux travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé) ;
- marché relatif à la réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou ;
- marché relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa ;
- marché relatif aux travaux de construction du théâtre de verdure et travaux de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques ; et
- marché relatif aux travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohè (Phase 2).

Recommandation

Faire signer systématiquement les rapports d'évaluation des offres par tous les membres de la commission ad hoc d'ouverture et d'évaluation des offres, conformément aux dispositions en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Il est à signaler qu'il n'y a aucun motif de refus de signature de la part des membres ni aucune objection mais ils étaient en déplacement quand les rapports étaient prêts à signer.

Lesdits rapports sont déjà en cours de signature.

Conclusion du cabinet : constat maintenu. Selon l'avis de l'AC l'insuffisance relevée serait due à l'absence des acteurs du fait qu'ils seraient en déplacement

k. Notification de l'attribution du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC42 à RC42 bis

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à notre appréciation. En effet, la mission a constaté que :

- Les différents PV d'attribution provisoire ont été signés par la PRMP conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- Une concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution) ;
- Etc.

l. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC43 à RC50

▪ Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La revue des marchés audités par la mission n'a révélé aucune irrégularité dans cette rubrique, au regard des pièces mises à disposition. En effet, les éléments suivants se sont avérés conformes aux dispositions légales en vigueur :

- Présence de toutes les pièces constitutives des marchés examinés (Article 83 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Utilisation du modèle de contrat prévu dans le dossier type d'appel à concurrence (Article 26 du décret n°2022-080) ;
- Conformité entre les marchés signés et les prestations prévues dans le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC), sans écarts majeurs, tant sur le plan technique que financier, entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier (Article 83 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Signature des marchés par une autorité compétente (Articles 84 et 10 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Signature des marchés par l'attribuaire ou son représentant habilité, le cas échéant (Article 84 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Approbation des marchés par une autorité compétente (Article 24 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Enregistrement des marchés auprès du service des impôts avant le début de leur exécution (Article 86 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Notification des marchés avant leur enregistrement auprès des services fiscaux (Article 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020).

5.3.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)

a. Réception et règlement du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC51 à RC62

▪ Insuffisances d'ordre général « entraînant la non-conformité des marchés » :

La mission n'a relevé aucune insuffisance entraînant une non-conformité des marchés passés. En effet, les éléments suivants se sont avérés conformes aux dispositions en vigueur :

- Règlements des marchés effectués par transfert bancaire, conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
- Le taux de l'avance de démarrage payée aux titulaires du marché est conforme aux dispositions prévues par l'article 111 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, et ne dépasse pas celui autorisé par le Code.
- Conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles.
- Le montant total des acomptes, déduction faite des avances, ne dépasse pas la valeur des prestations auxquelles ils se rapportent, conformément à l'article 112 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.

❖ Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés

Au regard de la documentation mise à l'appréciation de la mission, concernant le marché relatif au recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur, nous avons constaté que les conditions de réception du marché ne sont pas conformes aux clauses contractuelles. En effet, selon le contrat, la réception devrait intervenir à 90 jours à compter de la date de l'ordre de service de démarrer. L'ordre de service de démarrer la date du 28 septembre 2022. En conséquence, la réception devrait se faire le 27 décembre 2022. Cependant, nous avons constaté que la réception du marché a été effective le 20 septembre 2023. Soit un retard 298 jours. Il en est de même pour plusieurs autres marchés. Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

N°	Libellés du marché	Ordre de service de démarrer	Date de réception contractuelle	Date effective de la réception	Ecart (jours)
1	recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur	28/09/2022	27/12/2022	20/09/2023	298
2	Poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou	20/05/2022	19/09/2022	31/10/2023	407
3	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2	12/09/2022	11/01/2023	19/04/2023	99
4	Travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé	02/11/2022	01/03/2023	30/05/2023 (constat d'achèvement)	90
5	Réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou	12/12/2022	11/04/2023	30/05/2023 (constat d'achèvement)	49
6	Travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa	19/12/2022	18/04/2023	26/07/2023	98
7	Travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2)	28/07/2022	11/09/2022	06/09/2023	360

Recommandation

Mettre tout en œuvre pour respecter les clauses contractuelles en matière de respect des délais contractuels.

Commentaire de l'autorité contractante

Le non respect des délais est un enjeu pour la PRMP. Nous prenons les dispositions pour y remédier.

❖ Avance de démarrage non garantie à concurrence du montant (art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Lors de la réalisation des travaux, l'AC n'a pas pu communiquer au consultant les preuves des paiements et la copie des preuves des garanties des avances de démarrage. En conséquence, la mission est limitée pour se prononcer sur la constitution ou non des cautions d'avance de démarrage en

référence avec les dispositions de l'article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Il s'agit des marchés ci-après :

- marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 1 ;
- marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2 ;
- marché relatif aux travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé) ;
- marché relatif à la réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou : Lot 2 ;
- marché relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa : Lot 3 ;
- marché relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa : Lot 4 ; et
- marché relatif aux travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohè (Phase 2).

Recommandation

Améliorer à l'avenir le système d'archivage de la documentation liée aux marchés dans l'optique d'avoir l'exhaustivité de toutes les pièces relatives à chaque marché y compris les pièces relatives au paiement.

Commentaire de l'autorité contractante

L'autorité contractante prend acte de ladite recommandation et signale que tous ces marchés n'ont pas obtenu d'avance de démarrage

- ❖ **Non application des autres garanties prévues dans le marché (garantie de bonne exécution et/ou retenue de garantie (5% au maxi et interdit pour les PI)) (art 91, 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)**

Nous avons constaté l'absence de la garantie de bonne exécution dans le cadre de certains marchés tels que :

- marché relatif à l'acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey ;
- marché relatif à la poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou ;
- marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 1 ;
- marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2 ;
- marché relatif aux travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé) ;

- marché relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa Lot 3 ; et
- marché relatif aux travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohè (Phase2).

Recommandation

Prendre à l'avenir toutes les dispositions nécessaires pour obtenir la garantie de bonne exécution de la part des titulaires au cas où la nature des marchés le nécessite conformément aux dispositions en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour archiver la garantie de bonne exécution de la part des titulaires.

- ❖ **Les pénalités de retard n'ont pas été appliquées de manière appropriée en cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché et non imputables à l'autorité contractante, conformément à l'article 111 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020**

La mission a constaté que plusieurs marchés ont connu de retard dans leur exécution. Cependant, la mission n'a pas connaissance des preuves de paiement. En conséquence elle est limitée pour se prononcer sur l'application de la pénalité de retard dans le cadre des marchés concernés. Il s'agit des marchés dans le tableau ci-après :

N°	Libellés du marché	Ordre de service de démarrer	Date de réception contractuelle	Date effective de la réception	Ecart (jours)
1	recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur	28/09/ 2022	27/12/2022	20/09/2023	298
2	Poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou	20/05/2022	19/09/2022	31/10/2023	407
3	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2	12/09/2022	11/01/2023	19/04/2023	99
4	Travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé)	02/11/2022	01/03/2023	30 /05/2023 (constat d'achèvement)	90
5	Réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou	12/12/2022	11/04/2023	30/05/2023 (constat d'achèvement)	49
6	Travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa	19/12/2022	18/04/2023	26/07/2023	98
7	Travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2)	28/07/2022	11/09/2022	06/09/2023	360

Recommandation

Prendre toutes les dispositions pour sauvegarder les preuves de paiement et les communiquer aux auditeurs en cas de besoin.

Commentaire de l'autorité contractante

Après la constitution du dossier de paiement suite au dépôt des factures du prestataire, le dossier est transmis à la DPAF qui le traite à son tour et le fait parvenir au trésor. La PRMP n'est donc pas outillée à détenir en sa possession les preuves de paiement. Le dossier de paiement ne revient qu'à la PRMP s'il est différé par le trésor et dès que les observations sont levées, il est retourné aux services compétents et la PRMP ne détient plus aucune information relative au paiement.

Toutefois, la PRMP prend acte de la recommandation.

Conclusion du cabinet. Constat maintenu. Le dossier de chaque marché devrait être au complet. Les preuves de paiement devraient être mises dans le dossier d'archivage et de documentation du marché sans restriction aucune.

- b. *Vérification du respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu*

RC63 à RC64

Non applicable.

5.3.4.4. Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LE DELAIS DE PASSATION																										Nombr e de limitati ons pour défaut de pièces approp riées (b)	Nombr e de délai s non respec tés (c/[a-b])	% de délais non respectés (c/[a-b])				
			Nombre de jours			AOO						ED		DRP						DC						Constats									
1	Norme - Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F	inf à 5	3	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	0	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	17	0	0	0%
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (art 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)	I N S F	3jrsouvrables (maxi)	3		3	N A	N A	N A	N A	0	0	NA	Non déterminable																					
3	Norme - Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (art 4 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F	inf à 5	1	N /A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	0	0%
4	Norme - Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	N C F	sup ou égal à 30	1 0		5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	10	36%

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LE DELAIS DE PASSATION																												Nombre de limitiations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés (c)	Nombre de délais non respectés (c/[a-b])				
			Nombre de jours			AOO						ED			DRP						DC						Constats										
			AOO	D R P	E D	DC	7	8	9	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 2	2 6	1	2	3	4	5	2 4	2 5	2 7	6	1 0	1 1	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 8	2 9	3 0	
5	Norme - Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes: AOR, préqualification) (art 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	I N S F	inf ou égal à 15	3	-	3	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	NA	NA	Non déterminable																					
6	Norme - Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)/(art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	I N S F	inf ou égal à 30				0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	N A	N A	0	0	1	0	1	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	17	0	6	35%
7	Norme - Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F	inf ou =5	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	1	0	0	0	1	1	0	1	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	17	0	4	24%		

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LE DELAIS DE PASSATION																											Nombre de limitiations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	Nombre de délais non respectés (c/[a-b])						
			Nombre de jours				AOO						ED		DRP						DC						Constats											
			AOO	DRP	ED	DC	7	8	9	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 2	2 6	1	2	3	4	5	2 4	2 5	2 7	6	1 0	1 1	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 8	2 9	3 0		
8	Norme - Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)/(art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NCF	10 (minimum)	5 (maximum)	5 (maximum)		1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	N/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	28	0	27	96%
9	Norme - Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour apposition (art 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	17	0	0	0%
10	Norme - Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (art 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	inf ou =7	3	3	1	1	1	0	0	0	0	1	1	N/A	N/A	0	1	1	1	1	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	17	0	9	53%
11	Norme - Délai de signature du marché par la PRMP (art 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	2	2	2	1	1	1	1	0	1	0	1	1	N/A	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	18	0	15	83%	

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LE DELAIS DE PASSATION																										Nombre de limitiations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	Nombre de délais non respectés (c/[a-b])					
			Nombre de jours			AOO						ED		DRP						DC						Constats										
			AOO	D R P	E D	DC	7	8	9	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 2	2 6	1	2	3	4	5	2 4	2 5	2 7	6	1 0	1 1	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 8	2 9	3 0
1 2	Norme - Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F		5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	0	0%
1 3	Norme - Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F	inf ou =3	2	2	0	0	0	0	1	0	0	1	1	N A	N A	0	1	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	28	0	16	57%	
1 4	Norme - Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	I N S F	inf ou =15	N / A	N / A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	N A	N A	L	L	L	L	L	L	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	17	17	0	Non déterminable		
1 5	Norme - Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	I N S F	PM	P M	P M	1	1	1	0	0	1	0	1	1	N A	N A	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	28	0	23	82%
1 6	Norme - Délai contractuel d'exécution du marché	I N S F	PM	P M	P M	0	0	L	1	1	L	L	L	L	N A	N A	1	0	0	0	1	L	L	1	L	1	L	L	L	0	L	1	28	13	8	53%
1 7	Norme - Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (articles 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	I N S F	20			L	L	L	L	L	L	L	L	L	N A	N A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	28	28	NA	Non déterminable			

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LE DELAIS DE PASSATION																												Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	Nombre de délais non respectés (c/[a-b])			
			Nombre de jours			AOO						ED			DRP						DC						Constats									
			AOO	DRP	ED	DC	7	8	9	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 2	2 6	1	2	3	4	5	2 4	2 5	2 7	6	1 0	1 1	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 8	2 9	3 0
18	Norme - Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	30				L	L	L	L	L	L	L	L	N A	N A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	28	28	NA	Non déterminable
19	Norme - Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	365	3 6	3 6		L	L	L	L	L	L	L	L	N A	N A	L	L	0	L	L	1	L	L	L	L	L	N A	N A	L	L	L	26	24	1	50%
20	Norme - Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (art 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	inf ou =60				L	L	L	L	L	L	L	L	N A	N A	0	0	L	L	0	0	N A	N A	N A	N A	0	N A	N A	0	0	0	20	11	NA	Non déterminable
TOTAL DES DELAIS																													418	121	119	40%				
Pourcentage de délais non appropriés par défaut de pièces appropriées																																29%				

NCF : Délai dont le respect entraîne la non-conformité du marché / INSF : Délai dont le non-respect est sa conformité du marché

L = Limitations ; N/A = Non applicable

Commentaire relatif à la notation des anomalies sur les délais de passation des marchés

Le tableau synoptique d'appréciation des délais de passation et d'exécution des marchés ci-dessus révèle les constats suivants (cf. *Détails en annexe 3*).

- ❖ 29% de délais non appréciés pour défaut de pièces appropriées en vue de la mise en œuvre des diligences ;
- ❖ 40% des délais ne sont pas respectés et sont justifiés essentiellement par :
 - Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)/(art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) 96%;
 - Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (art 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) 57 %
 - Délai de signature du marché par la PRMP (art 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) 53%;
 - Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) 57% ;
 - Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation) 82% ;
 - Délai contractuel d'exécution du marché 53%
 - Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) 50%

Quant aux délais ci-après dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché, les résultats ci-après ont été observés :

N°	Liste des délais dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché	Liste des marchés concernés
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	- Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT1 - Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT2 - Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT3 - Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 1 - Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2 - Réalisation des travaux de réhabilitation, de modernisation des bâtiments de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques départementales et des centres de lecture publics (centres de lecture publics de Tanguiéta, de

N°	Liste des délais dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché	Liste des marchés concernés
		<p>Ouaké et de Kouandé, bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou, les travaux d'éclairage des bibliothèques (Akpakpa, Bopa, Natitingou, Parakou et Porto-Novo), aménagement d'aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux et de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa, les travaux de construction et d'équipement du théâtre de verdure de la Bibliothèque nationale (Lot 1 : Travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 2 : Réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou - Lot 3 : Travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa - Lot 4 : Travaux de construction du théâtre de verdure et travaux de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques de la bibliothèque nationale - Acquisition des matériels et équipements de bureau
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT1 - Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT2 - Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT3 - Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 1 - Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère LOT 2 - Réalisation des travaux de réhabilitation, de modernisation des bâtiments de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques départementales et des centres de lecture publics (centres de lecture publics de Tanguiéta, de Ouaké et de Kouandé, bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou, les travaux d'éclairage des bibliothèques (Akpakpa, Bopa, Natitingou, Parakou et Porto-Novo), aménagement d'aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux et de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa, les travaux de construction et d'équipement du théâtre de verdure de la Bibliothèque nationale (Lot 1 : Travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé) - Lot 2 : Réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou - Lot 3 : Travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa - Lot 4 : Travaux de construction du théâtre de verdure et travaux de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques de la bibliothèque nationale - Accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA - Acquisition de matériels informatiques au profit des structures du Ministère - Acquisition de mobilier au profit des bibliothèques et centres de lecture publics du Bénin - Acquisition de mobilier et matériels de bureau au profit des structures du Ministère - Acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey

Nº	Liste des délais dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché	Liste des marchés concernés
		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2) - Travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohê (Phase 2) - Recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur - Acquisition d'équipement et reliure partielle des titres de collection des bibliothèques et centres de lectures publiques - Acquisition des fournitures de bureau, des fournitures spécialisées, des petits outillages techniques, des produits d'entretien et des consommables informatiques - Acquisition des matériels et équipements de bureau - Recrutement d'un prestataire pour le dératisation des bureaux du MTCA - Recrutement d'un prestataire pour la conception et l'édition de l'agenda culturel 2023 - Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Bibliothèque nationale. - Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des climatiseurs des structures du MTCA - Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA - Création du portail culturel du MTCA - Etude technique et architecturale relative à la construction des bibliothèques départementales d'Abomey et de Lokossa

Recommandations

- Mettre en place à l'avenir toute la documentation nécessaire (y compris un registre pour consigner toutes les opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés, avec dates) afin de contrôler le respect des délais prévus par la réglementation en vigueur.
- Identifier les causes du non-respect des délais et proposer des actions correctives adaptées.

Commentaire de l'Autorité contractante

Rien à signaler

5.3.5. Conclusions sur la conformité des marchés

A l'issue des vérifications, les résultats obtenus sur la conformité des marchés sont résumés dans le tableau ci-après :

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfo rmi té	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
1		DRP	Accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA	Service	19 569 600/an	EMSS SARL	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Néant
2		DRP	Acquisition de matériels informatiques au profit des structures du Ministère	Fournitures	42 368 898	JMBen SARL	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	Néant
3		DRP	Acquisition de mobiliers au profit des bibliothèques et	Fournitures	24 152 543	CEDAF	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78	Phase d'exécution (réception et

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
			centres de lecture publics du Bénin						la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	règlement) du marché
4	DRP		Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit des structures du Ministère	Fournitures	54 236 478	BCAM SERVICES	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Néant
									Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison		
									Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
5	DRP		Acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey	Fournitures	16 941 356	KENZ SOLUTIONS GROUP	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Néant
									Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison		
6		DC	Acquisition d'équipement et reliure partielle des titres de collection des	Fournitures	8 473 941	SHEIL CONSULTING	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	Néant

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
			bibliothèques et centres de lectures publiques			SARL			79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)		
7	1	AOO	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA	Fournitures	22 087 716	ADAND E GAUTIE R DISTRIB UTION	No n	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	- Non-respect des 3 canaux de publication prévus pour l'Avis (Art 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
8	2	AOO	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA	Fournitures	9 446 705	ETS LE DEFI SCAD	No n	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	- Non-respect des 3 canaux de publication prévus pour l'Avis (Art 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures																	
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet								
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures						
									la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)								
9	3	AOO	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA	Fournitures	21 464 407	APS GROUPS SARL	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	- Non-respect des 3 canaux de publication prévus pour l'Avis (Art 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)						
									Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)								
									Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)								
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison								
10		DC	Acquisition des fournitures de bureau, des fournitures spécialisées, des petits outillages techniques, des produits d'entretien et des consommables informatiques	Fournitures	4 228 780	Etablissement CDJ & C SERVICES	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	- Néant						
11		DC	Acquisition des matériels et équipements de bureau	Fournitures	6 778 000	Etablissement HOPE SERVICE	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	-	Néant						

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)		
12		Gré à gré	Poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou	Travaux	240 755 424 HT	LE BERGER TECHN OLOGIE	Oui	Non	- Néant	Néant	- Néant
13	1	AOO	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère	Travaux	60 502 880	AFRICA N FISH SARL	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	- Néant
									Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
14	2	AOO	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Ministère	Travaux	70 171 738	LE BERGER TECHN OLOGIE	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	- Néant
									Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Délai entre la publication du	Attestations de service fait ou	

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
									PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	bordereaux de livraison	
									Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
15	1	AOO	Travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé	Travaux	45 341 810	HERITA GE SARL	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	- Néant	
									Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison		
									Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
16	2	AOO	Réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou	Travaux	58 095 968	LA NOUVELLE RECOM PENSE SARL	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	- Néant	
									Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison		
									Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
17	3	AOO	Travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa	Travaux	25 133 086	GRAND S TRAVA UX D'AFRIQUE (GTA SARL)	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	- Néant
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
									Attestations de service fait ou bordereaux de livraison		
									Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)		
18	4	AOO	Travaux de construction du théâtre de verdure et travaux de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques de la bibliothèque nationale	Travaux	96 314 410	DSB	Non	Non	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	- Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	- Néant
									Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	- Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020), - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
19		DC	Recrutement d'un prestataire pour le dératisation des bureaux du MTCA	Service	3 756 919	TIXO SERVICES	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20	- Néant	Néant

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mi té	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
									du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)		
20		DC	Recrutement d'un prestataire pour la conception et l'édition de l'agenda culturel 2023	Service	7 600 000	LASTUC IEUX	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) /(article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	- Néant	Néant
21		DC	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Bibliothèque nationale.	Service	6 779 648	SAI SECU	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) /(article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	- Néant
22		DC	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des climatiseurs des structures du MTCA	Service	2 961 949	FANTOS & FILS	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) /(article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	-	Néant
23		DC	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA	Service	2 825 000	CLPS	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) /(article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	- Néant
24		DRP	Travaux d'aménagement des allées de circulation,	Service	75 550 667	SUPERG ATE	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et	- Offres ou propositions des soumissionnaires y compris	- Néant

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
			des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2)			INTER			la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	pour les ED (Article 65 et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) ; - Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	
25	DRP		Travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohé (Phase 2)	Service	24 805 465	DEDO SERVICES	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	- Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Attestations de service fait ou bordereaux de livraison ; et - Caution de l'avance de	- Néant

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures											
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfor mité	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
									Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
										démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	
26			Recrutement d'un prestataire pour l'organisation du Salon national du livre	Service	40 203 500 HT	LASTUC IEUX	Non	Non		- Liste de présence de la séance d'ouverture	- Néant
27		DRP	Recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur	Service	26 431 200	EDS TELECO M & CONSULTING	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	- Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Attestations de service fait ou bordereaux de livraison ;	- Néant
28		DC	Création du portail culturel du MTCA	Service	7 620 000	HE SYSTEMS	Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	Néant
29		DC	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale	Prestation intellectuelle	6 775 000 HT	GRH CONSEIL	Non	Non	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	-	Néant
30		DC	Etude technique et architectural relative à la construction des bibliothèques départementales d'Abomey et de Lokossa	8 000 000	AGENCE AFRICAINE D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT (A4		Non	Non	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23	- Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; - Attestations de service fait ou	Néant

Le tableau récapitulatif des non-conformités pour non-respect de certains délais, pour défaut de certaines pièces obligatoires et pour certaines irrégularités relevées dans les procédures									
N°	Lot	Mode	Objet du marché	Type de marché	Montant du marché	Titulaire du marché	Co nfo rmi té	Nullité	Motifs de non-conformité si marché non conforme/ Motifs de nullité si marché nul et de nul effet
				BENIN)				décembre 2020 pour les DRP et DC)	bordereaux de livraison

A l'issue des vérifications, la mission conclut que vingt-neuf (29) marchés audités sont non conformes (Taux de marchés non conformes : 97%) zéro (0) marché nul et de nul effet (Taux de marchés nuls : 0%).

VI. ANNEXES

- *Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Tableaux de notation des anomalies (annexe 3)*
 - o *Sur les organes*
 - o *Sur les procédures de passation et d'exécution des marchés*
 - o *Sur les délais de passation et d'exécution des marchés*
- *Liste de présence de la séance de restitution (annexe 4)*
- *Liste des pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché (annexe 5)*
- *Liste des non-conformités par rapport aux dispositions du CDMDSP en vigueur (annexe 6)*
- *Tableau récapitulatif des recommandations de l'audit (annexe 7)*

Annexe 1. : Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Annexe 1.1. Liste des marchés communiqués par l'Autorité contractante

Annexe 1.2 : Liste des marchés sélectionnés pour la revue de conformité des procédures

N°	REFERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES	AUTO RITE CONTRACTA NTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE DE NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
1	S_DP AF_6 1051	Accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA	Service s	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	19 569 600	EMSS SARL Tél: 95 40 74 93 Abomey calavi	BENINO ISE	2022-03-28	2022-05-17	2022-05-18	100%	100%
2		Accord cadre à bon de commande pour le service d'entretien et nettoyage des bureaux des structures et de certains musées (palais Glèlè et Guézo; akaba, Houegbadja , Béhanzin et Ifan) du MTCA	Service s	Demande de Renseignement et de prix (DRP)		lot 1	12 000 000	FLEURIA N SARL Godomey Tél : 95 85 55 00 (lot1)						
3	S_DP AF_6 1052	Accord cadre à bon de commande pour le service d'entretien et nettoyage des bureaux des structures et de certains musées (palais Glèlè et Guézo; akaba, Houegbadja , Béhanzin et Ifan) du MTCA	Service s	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	lot 2	997 631 ⁷	ATP Kowebgo Tél: 97 78 14 25 (lot 2	BENINO ISE	2022-03-28	2022-06-17	2022-06-21	100%	100%
4	F_DP AF_6 1062	Acquisition de duplicopieurs (connexion imprimante + carte réseau et multifonctions) au profit des structures du MTCA.	Fou mit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	15 000 000	FABB DIVIN Tél: 96 77 84 77	BENINO ISE	2022-06-07	2022-11-24	2022-11-25	100%	100%
5	F_DP AF_6 1065	Acquisition de matériels informatiques au profit des structures du Ministère	Fou mit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	42 368 898	JMBen Abomey Tél: 97 00 08 08	BENINO ISE	2022-06-07	16/09/2022	2022-09-21	100%	100%
6	F_PA MBN LCP_61133	Acquisition de mobiliers au profit des bibliothèques et centres de lecture publics du Bénin	Fou mit ures	Demande de Renseignement et de prix	MTCA	Budget National	24 152 543	CEDAF SARL Tél : 97 63 70 50	BENINO ISE	2022-06-28	2022-12-07	2022-12-09	100%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES	AUTO RITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE DE NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
				(DRP)										
7	F DP AF_6 1059	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit des structures du Ministère	Fou mit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	54 236 478	BCAM SERVICE S Tél: 90 75 13 29	BENINO ISE	2022-06-07	2022-11-24.	2022-11-24	100%	100%
8	F_PP MVP CPNC C 61 096	Acquisition de motoculteurs-débroussailleurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey	Fou mit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	16 941 356	KENZ SOLUTIO NS Cotonou Agla Tél: 56 87 70 89	BENINO ISE	2022-09-08	2022-12-01	2022-12-05	100%	100%
9	F_BN B 65 520	Acquisition d'équipement et reliure partielle des titres de collection des bibliothèques et centres de lectures publiques	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	473 941 8	SHEIL CONSULTING Tél : 53 04 74 79	BENINO ISE		2022-12-01	2022-12-07	100%	100%
10	F DP AF_6	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT1	Fou mit ures	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	22 087 716	ADANDE GAUTHIE R DISTRIB UTION Porto-Novo Tél: 95 06 70 17	BENINO ISE	2022-06-24	2022-10-19	2022-10-21	100%	100%
11	1038	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT2	Fou mit ures	Appel d'Offres National Ouvert			446 705 9	DEFI SCAD Abomey-Calavi GODOME Y HOULAC OMEY Tél : 95 95	BENINO ISE		2022-10-19	2022-10-21	100%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financeme nt (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTR IBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTR IBUTAI RE	DATE DE LANCEM ENT	DATE D'approb ation	DATE D E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
								96 39						
12		Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT3	Fou rmit ures	Appel d'Offres National Ouvert			21 464 407	APS GROUP SARL Allada Tél: 94 99 58 13	BENINO ISE	2022-10- 19		2022-10-21	100%	100%
13	F_BN B_61 177	Acquisition des fournitures de bureau, des fournitures spécialisées, des petits outillages techniques, des produits d'entretien et des consommables informatiques	Fou rmit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	228 780 4	ETS CDJ & C SERVICE S Tél: 97 32 51 08	BENINO ISE	2022-05- 09	2022-06- 23	2022-06-29	100%	100%
14	F_BN B_61 176	Acquisition des matériels et équipements de bureau	Fou rmit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	778 000 6	HOPE SERV ICES TEL: 97 60 30 98	BENINO ISE	2022-06- 21	2022-10- 11	2022-10-31	100%	100%
15	F_DP AF_6 1068	Acquisition des motos au profit des agents de liaison du Ministère (lot1)	Fou rmit ures	Demande de Renseigne ment et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	19 988 610	LARABE N Tél: 97 78 30 87	BENINO ISE	2022-09- 15	2022-12- 01	2022-12-05	100%	100%
16		Acquisition des motos au profit du BUBEDRA lot2	Fou rmit ures	Demande de Renseigne ment et de prix (DRP)	MTCA	budget autonome	11 426 557	ETABLIS SEMENT MOVED Tél: 95 09 83 05 Parakou	BENINO ISE	2022-09- 15	2022-11- 15	2022-11-18	100%	100%
17	F_BN B_65 521	Acquisition des ouvrages au profit de la Bibliothèque nationale du Bénin	Fou rmit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	497 000 7	ILE SACREE Tél: 97 81 70 67	BENINO ISE		2022-12- 01	2022-12-09	100%	100%

N°	REFERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financeme nt (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUAI RE	DATE DE LANCEM ENT	DATE D' approba tion	DATE D'E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
18	F_DP AF_6 1061	Acquisition des rayonnages des archives au profit du Cabinet et des directions centrales.	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	964 800 ³	ATP Tél: 97 78 14 25	BENINO ISE	2022-07- 27	2022-11- 29	2022-12-01	100%	100%
19	F_LG N_61 178	Acquisition divers équipements informatiques au profit de La Galerie Nationale	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	983 390 ⁹	GOD IS MY STRENG HT VODJE/C OTONOU 96.13.42.5 8	BENINO ISE		2022-08- 23		100%	100%
21	F_BN B_61 172	Acquisition et installation d'un dispositif de tracking, de sécurisation et d'enregistrement électronique des collections de la Bibliothèque nationale	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	400 000 ⁹	YAN CONSUL T Abomey- Calavi Tél: 67 21 24 48	BENINO ISE	2022-05- 09	2022-06- 23	2022-06-29	100%	100%
23	F_DP AF_6 1067	Acquisition et installation d'un (01) serveur avec licences d'exploitation pour la mise en place de l'intranet et des services de gestion des courriers	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	995 000 ⁹	JMBen Abomey Tél: 97 00 08 08	BENINO ISE	2022-06- 27	2022-08- 29	2022-09-15	100%	100%
24	F_BN B_61 173	Acquisition, installation des équipements pour l'édition de cartes magnétiques, le pointage biométrique au profit des agents, des usagers et des abonnés de la Bibliothèque nationale y compris les fournitires	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	956 000 ⁴	YAN CONSUL T Abomey- Calavi Tél: 67 21 24 48	BENINO ISE	sept-22	2022-06- 23	2022-06-29	100%	100%
25	F_PA MBN LCP 61109	Acquisition, installation d'un dispositif de vidéo surveillance à la Bibliothèque nationale	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	440 000 ⁷	BETECH Tél : Tél : 94 28 42 45	BENINO ISE	2022-05- 09	2022-12- 07	2022-12-09	100%	100%

N°	REFERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approba tion	DATE D'E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
26	S_PP TRCS C_61 149	Colisage et convoyage des instruments d'apprentissage dans les 77 communes	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	11 172 240	FABB DIVIN Tél: 67 01 76 86	BENINO ISE	2022-11- 15	2022-12- 12	2022-12-13	100%	100%
27	F_DP AF_6 1063	Confection de deux (02) grandes enseignes lumineuses et de panneaux de signalisation au profit du MTCA	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	658 268 6	LASTUCI EUX SARL Gbégaméy Tél: 96 24 24 25	BENINO ISE	2022-08- 11	2022-11- 04	2022-11-09	100%	100%
28	S_DP AF_6 1049	Convoyage des matériels et mobiliers acquis au profit des Directions départementales du MTCA	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	996 011 3	SOMAC ATHOR COMPANY Tél : 67 04 78 78	BENINO ISE	2022-07- 08	2022-10- 14	2022-10-14	100%	100%
29	S_LG N_61 191	Couverture assurance multirisque au profit du personnel de La Galerie Nationale	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	830 713 2	ATLANTI QUE ASSURA NCES IARDT BENIN	BENINO ISE		2022-10- 31		100%	100%
30	F_PP MVP CPNC C_61 093	Edition de la loi sur la protection du patrimoine	Fou mit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	912 000 9	LASTUCI EUX SARL Gbégaméy Tél: 96 24 24 25	BENINO ISE	2022-09- 05	2022-12- 08	2022-12-09	100%	100%
31	S_BN B_61 174	Entretien et nettoyage (salles, bureaux, cours et espaces verts), les petites et grosses réparations, la maintenance des matériels, équipements, bâtis et mobiliers à la Bibliothèque nationale et dans les centres de lecture publics	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	038 263 8	ALES GROUPE	BENINO ISE	2022-05- 31		2022-07-15	100%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES	AUTO RITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE DE NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
32	F_PA STVA_6107_7	Equipement de l'Hôtel Tata Somba	Fou rmit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	68 997 302	TIXO SERVICE S Tél: 96 23 52 70	BENINO ISE	2022-10-13	2022-12-01	2022-12-05	100%	100%
33	F_PP MVP CPNC_C_65_498	Fournitures et pose de plaque de matérialisation de la délimitation physique du site des palais royaux d'Abomey et de sa zone tampon	Fou rmit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	11 925 000	FABB DIVIN Tél: 96 77 84 77	BENINO ISE	2022-10-31	2022-12-01	2022-12-26	100%	100%
34	T_PA STVA_6107_6	Poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou	Tra vau x	Entente Directe (gré à gré)	MTCA	Budget National	240 755 424	BERGER TECHNOLOGIE Ouidah Tél: 62 01 34 78	BENINO ISE		2022-05-17	2022-05-18	90%	100%
35	S_DP AF_6_1072	Réalisation de la maintenance des équipements informatiques et réseau des structures du MTCA (Cabinet-Structures rattachées au Ministre-directions centrales-directions techniques)	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	082 260 4	EDS TELECO M & CONSULTING Porto-novo Tél: 61 61 77 77	BENINO ISE	2022-04-07	2022-06-24	2022-07-04	100%	100%
36	S_DP AF_6_1058	Réalisation de la vidange des fosses septiques et puisards du MTCA	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	938 400 6	ETS AGT SERVICE S Tél: 62 16 58 54	BENINO ISE	2022-06-21	2022-09-21	2022-09-27	100%	100%
37	T_DP AF_6_1069	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des des bâtiments du Ministère LOT 1	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	60 502 880	AFRICAN AGRO FISH SARL Tél: 94 09 09 58	BENINO ISE	2022-05-18	2022-08-26	2022-08-30	90%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES	AUTO RITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE DE NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
38		Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des des bâtiments du Ministère LOT 2	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	70 171 738	BERGER TECHNOLOGIE Ouidah Tél: 62 01 34 78	BENINO ISE		2022-08-26		90%	100%
39		Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des des bâtiments du Ministère LOT 3	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	25 976 112	FABB DIVIN	BENINO ISE		2022-08-26		90%	100%
40	T_PA STVA _6107 5	Réalisation des travaux de réfection et d'équipement de l'Hôtel Tata Somba	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	278 788 866	NOUVEL LE RECOMPENSE » Tél: 62 49 49 16	BENINO ISE		2022-11-18		82%	95%
41	T_PP MVP CPNC C 61 104	Réalisation des travaux de réhabilitation complémentaire du musée de plein air de Parakou	Tra vau x	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	16 732 422	BERGER TECHNOLOGIE Ouidah Tél: 62 01 34 78	BENINO ISE	2022-07-21	2022-11-04	2022-11-07	100%	100%
43		lot 1 : travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert			45 341 810	HERITAGE SARL Tél: 96 25 03 54	BENINO ISE		2022-11-18		80%	80%
44		lot 2 : réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert			58 095 968	NOUVEL LE RECOMPENSE » Tél: 62 49 49 16	BENINO ISE		2022-11-18		80%	80%
45		lot 3: travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémedé et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert			25 133 086	GTA SARL	BENINO ISE		2022-12-01		80%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financeme nt (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTR IBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTR IBUTAI RE	DATE DE LANCEM ENT	DATE D'approb ation	DATE D E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
46		lot 4 : Travaux de construction du théâtre de verdure et travaux de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques de la bibliothèque nationale	Tra vau x	Appel d'Offres National Ouvert			96 314 410	DSB INTER Tél: 96 02 74 58	BENINO ISE		2022-12- 01		80%	100%
47	T_PP MVP CPNC C_61 106	Réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la cour intérieure du palais Glèlè sur le site des palais royaux d'Abomey	Tra vau x	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	32 995 825	OTAB DED Tél: 97 18 89 05 Vakongbo	BENINO ISE		2022-06- 02	2022-06-21	90%	100%
48	T_DP AF_6 1064	Réalisation du câblage (DDT, DAL, DS1, CNCIA, IGM, CCMP)	Tra vau x	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	267 052 7	KENZ SOLUTIO NS Cotonou Agla Tél: 56 87 70 89	BENINO ISE	2022-06- 21	2022-11- 22	2022-11-24	100%	100%
49	S_DP AF_6 1057	Recrutement d'un prestataire le dératisage des bureaux du MTCA	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	756 919 3	TIXO SERVICE S Tél: 96 23 52 70	BENINO ISE	2022-06- 21	2022-11- 29	2022-12-02	100%	100%
50	F_DA L_611 56	Recrutement d'un prestataire pour la conception et l'édition de l'agenda culturel 2023	Fou rmit ures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	600 000 7	LASTUCI EUX SARL Gbégamey Tél: 96 24 24 25	BENINO ISE	2022-09- 16	2022-11- 11	2022-11-16	100%	100%
51	S_BN B_61 175	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Bibliothèque nationale.	Ser vice s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	779 648 6	SAÏ SECU Tél: 97 99 67 01 Porto- Novo	BENINO ISE	2022-05- 31	2022-07- 01	2022-07-14	100%	100%

N°	REFERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financeme nt (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUAI RE	DATE DE LANCEM ENT	DATE D'approba tion	DATE D'E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
52	S LG N 61 194	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de La Galerie Nationale.	Service s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	221 400 ³	BENIN TRACKING SECURIT Y COTONO U NORD 97.48.48.1 2	BENINO ISE		2022-08-02		100%	100%
53	S DP AF 6 1056	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des climatiseurs des structures du MTCA	Service s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	961 949 ²	FANTOS & FILS Tél: 95 95 35 41 Houéyogbé	BENINO ISE	2022-03-28	2022-06-23	2022-06-29	100%	100%
54	S DP AF 6 1055	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA	Service s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	825 000 ²	CLPS Tél: 94 97 74 77 Godomey	BENINO ISE	2022-03-28	2022-10-14	2022-08-30	100%	100%
55	S DP AF 6 1053	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien et la maintenance générale périodique du groupe électrogène du MTCA	Service s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	932 000 ⁵	CLPS Tél: 94 97 74 77 Godomey	BENINO ISE	2022-05-12	2022-08-26	2022-08-30	100%	100%
56	S LG N 61 193	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien et la réparation de matériel informatique.	Service s	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	325 000 ⁵	BASALT E SERVICE S FINAGN ON/COT ONOU 97 87 59 87	BENINO ISE		2022-07-29	2022-08-03	100%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES	AUTO RITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE DE NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
57	T_PA MBN LCP 61129	Travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2)	Tra vau x	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	75 550 667	SUPERG ATE INTER Tél: 97 21 32 19 Agla	BENINO ISE	Poursuite 20211	2022-06-13	2022-06-14	90%	100%
58	T_PA MBN LCP 61128	Travaux de réfection de la cabine technique destinée aux installations électriques de la Bibliothèque nationale (Phase 2)	Tra vau x	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	999 446 5	DSB INTER Tél: 96 02 74 58	BENINO ISE		2022-06-13	2022-06-14	100%	100%
59	T_PP MVP CPNC C_61 099	Travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohé (Phase 2)	Tra vau x	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	24 805 465	DEDO SERVICE S Tél : 95 16 55 11	BENINO ISE	2022-11-04 2022-07-21	2022-11-07	100%	100%	
60	S_PA MBN LCP 61135	Recrutement d'un prestataire pour l'organisation du Salon national du livre	Ser vice s	Entente Directe (gré à gré)	MTCA	Budget National	40 203 500	LASTUCI EUX SARL Gbégamey Tél: 96 24 24 25	BENINO ISE	28/11/2022 + 1/12/2022	2022-11-28	100%	100%	
61	F_PA MBN LCP 67630	Fourniture et pose des lampadaires solaires pour l'éclairage des centres de lecture publique de Natitingou, Parakou, Bopa, Houéyogbé, Tanguiéta, Ouaké, Kouandé et de la Bibliothèque nationale à Porto-Novo	Fou mit ures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	24 780 000	ELECTR ONIQUE PRATIQU E Tél: 95 05 21 80	BENINO ISE	2022-12-23 2022-11-04	2022-12-26	100%	100%	
62	PI_D PAF 61050	Recrutement de maîtres d'œuvre pour les différents chantiers de travaux du ministère	PI	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	30 922 406	BETAEGC Tél: 96 04 74 00	BENINO ISE	2022-11-04 2022-04-22	2022-11-07	100%	100%	

N°	REFERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUTAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUTAI RE	DATE DE LANCEM ENT	DATE D' approba tion	DATE D'E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
63	PI_B UBE DRA 62234	Recrutement d'un Prestataire pour l'intégration de paiement des redevances de droits d'auteurs via le menu SSD de Mobile money	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	999 999 ⁹	E-BUSINES S Tél: 97 97 78 96	TOGOLAISE	2022-07-12	2022-08-26	2022-08-31	100%	100%
64	PI_B UBE DRA 61167	Recrutement d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur	PI	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	26 431 ²⁰⁰	EDS TELECO M & CONSUL TING Porto- novo Tél: 61 61 77 77	BENINO ISE	2022-09-19	2022-07-17	2022-09-14	100%	100%
65	PI_PP TRCS C 67 632	Création du portail culturel du MTCA	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	620 000 ⁷	HE SYSTEM S Tél: 96 00 73 73	BENINO ISE	2022-11-04	2022-12-12		100%	100%
66	PI_P AMB NLCP _6112 4	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale	PI	Demande de Cotation (DC)		Budget National	775 000 ⁶	GRH CONSEIL Tél : 95 95 35 76	BENINO ISE	2022-11-25	2022-12-02	2022-12-22	100%	100%
67	PI_D DT_6 1088	Recrutement d'un prestataire pour la mise en place d'une plateforme web d'enregistrement et recensement de tous les acteurs touristiques (Réceptifs/TO/agences , hôteliers, guides, restaurateurs etc...)	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	999 320 ⁹	EDS TELECO M & CONSUL TING Porto- novo Tél: 61 61 77 77	BENINO ISE	2022-07-21	2022-12-02	2022-11-16	100%	100%
68	PI_PP MVP CPNC C 61 095	Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la construction du siège de Koutammakou	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	857 425 ⁹	STUDIO 2AP Tél: 95 71 21 26	BENINO ISE	2022-05-24	2022-11-11	2022-11-16	100%	100%

N°	REF ERE NCE SIG MAP	LIBELLE	SE RV IC ES	TYPE DE PROCED URE DE PASSATI ON DES MARCH ES	AUTO RITE CONT RACTA NTE	Source de financeme nt (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUAI RE	NATIO NALAIT E DE L'ATTRIBUAI RE	DATE DE LANCEM ENT	DATE D'approba tion	DATE D E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECU TION	NIVEAU D'EXECU TION ACTUEL
69	PI_PP MVP CPNC C_61 100	Réalisation de l'étude de faisabilité pour la construction d'une aire de jeu éducative et sportive au palais Houégbadja	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	861 850 ⁹	STUDIO 2AP Tél: 95 71 21 26	BENINO ISE	2022-05- 24	2022-11- 11	2022-11-16	100%	100%
70	PI_B NB_6 5518	Etude technique et architectural relative à la construction des bibliothèques départementales d'Abomey et de Lokossa	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	000 000 ⁸	A 4 BENIN Tél: 97 60 06 28	BENINO ISE	2022-10- 03	2022-11- 21	2022-12-15	100%	100%

Liste des marchés sélectionnés

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITÉ DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE DE NOTIFICATION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUTION	NIVEAU D'EXECUTION ACTUEL
1	S_DPAF_61051	Accord cadre à bon de commande pour le service de gardiennage et de surveillance des bureaux des services extérieurs et de certains musées du MTCA	Services	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	19 569 600	EMSS SARL Tél: 95 40 74 93 Abomey calavi	BENINOISE		2022-05-17	2022-05-18	100%	100%
										2022-03-28				
2	F_DPAF_61065	Acquisition de matériels informatiques au profit des structures du Ministère	Fournitures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	42 368 898	JMBen Abomey Tél: 97 00 08 08	BENINOISE		16/09/2022		100%	100%
										2022-06-07	2022-09-21			
3	F_PAMBNLCP_61133	Acquisition de mobiliers au profit des bibliothèques et centres de lecture publics du Bénin	Fournitures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	24 152 543	CEDAF SARL Tél : 97 63 70 50	BENINOISE		2022-12-07		100%	100%
										2022-06-28	2022-12-09			
4	F_DPAF_61059	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit des structures	Fournitures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	54 236 478	BCAM SERVICES Tél: 90 75 13 29	BENINOISE		2022-11-24	2022-11-24	100%	100%
										2022-06-07				

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITÉ DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE D'E NOTIFICATION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUTION	NIVEAU D'EXECUTION ACTUEL
		du Ministère												
8	F_PPMVPCPNCC_61096	Acquisition de motoculteur s-débroussaillieurs avec remorque au profit du site des palais royaux d'Abomey	Fournitures	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	16 941 356	KENZ SOLUTIONS Cotonou Agla Tél: 56 87 70 89	BENINOISE		2022-12-01		100%	100%
9	F_BNB_65520	Acquisition d'équipement et reliure partielle des titres de collection des bibliothèques et centres de lectures publiques	Fournitures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonome	8 473 941	SHEIL CONSULTING Tél : 53 04 74 79	BENINOISE		2022-12-01	2022-12-07	100%	100%
10	F_DPAF_61038	Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT1	Fournitures	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	22 087 716	ADANDE GAUTHIER DISTRIBUTION Porto-Novo Tél: 95 06 70 17	BENINOISE	2022-06-24	2022-10-19		100%	100%
11		Acquisition des fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT2	Fournitures	Appel d'Offres National Ouvert			9 446 705	DEFI SCAD Abomey-Calavi GODOMEY HOULACOME Y Tél : 95 95 96 39	BENINOISE		2022-10-19		100%	100%
12		Acquisition des	Fournitures	Appel d'Offres			21 464	APS GROUP SRL Allada	BENINOISE		2022-10-19	2022-10-21	100%	100%

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITÉ DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE D'E NOTIFICATION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUTION	NIVEAU D'EXECUTION ACTUEL
		fournitures de bureau au profit des structures du MTCA LOT3		National Ouvert			407	Tél: 94 99 58 13						
13	F_BNB_61177	Acquisition des fournitures de bureau, des fournitures spécialisées, des petits outillages techniques, des produits d'entretien et des consommables informatiques	Fournitures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonomie	4 228 780	ETS CDJ & C SERVICES Tél: 97 32 51 08	BENINOISE	2022-05-09	2022-06-23	2022-06-29	100%	100%
14	F_BNB_61176	Acquisition des matériels et équipements de bureau	Fournitures	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonomie	6 778 000	HOPE SERVICES TEL: 97 60 30 98	BENINOISE	2022-06-21	2022-10-11	2022-10-31	100%	100%
34	T_PASTVA_61076	Poursuite des travaux de construction de la maison de la culture et des arts de Kétou	Travaux	Entente Directe (gré à gré)	MTCA	Budget National	240 755 424	BERGER TECHNOLOGIE Ouidah Tél: 62 01 34 78	BENINOISE		2022-05-17	2022-05-18	90%	100%
37	T_DPAF_61069	Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des	Travaux	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	60 502 880	AFRICAN AGRO FISH SARL Tél: 94 09 09 58	BENINOISE	2022-05-18	2022-08-26		90%	100%

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITE DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE D'E NOTIFICATION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUTION	NIVEAU D'EXECUTION ACTUEL
		des bâtiments du Ministère LOT 1												
3 8		Réalisation des travaux d'aménagement et de réfection des des bâtiments du Ministère LOT 2	Travaux	Appel d'Offres National Ouvert	MTCA	Budget National	70 171 738	BERGER TECHNOLOGIE Ouidah Tél: 62 01 34 78	BENINOISE		2022-08-26		90%	100%
4 3	T_PAMBNLCP_6 1107	lot 1 : travaux de réhabilitation des centres de lectures publics de Tanguiéta et de Kouandé	Travaux	Appel d'Offres National Ouvert			45 341 810	HERITAGE SARL Tél: 96 25 03 54	BENINOISE		2022-11-18		80%	80%
4 4	T_PAMBNLCP_6 1107	lot 2 : réhabilitation des bibliothèques départementales de Natitingou et de Parakou	Travaux	Appel d'Offres National Ouvert			58 095 968	NOUVELLE RECOMPENSE » Tél: 62 49 49 16	BENINOISE		2022-11-18		80%	80%
4 5	T_PAMBNLCP_6 1107	lot 3: travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de lecture public d'Athiémié	Travaux	Appel d'Offres National Ouvert			25 133 086	GTA SARL	BENINOISE		2022-12-01		80%	100%

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTE NT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITE DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approba tion	DATE D E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUT ION	NIVEAU D'EXECUT ION ACTUEL
		et travaux d'aménagement des aires d'animation, des espaces verts, d'équipements de jeux, de réhabilitation des toilettes au centre de lecture public de Bopa												
4 6	T_PAMBNLCP_6 1107	lot 4 : Travaux de construction du théâtre de verdure et travaux de réhabilitation de la réserve de l'espace de stockage et des toilettes publiques de la bibliothèque nationale	Travaux	Appel d'Offres National Ouvert			96 314 410	DSB INTER Tél: 96 02 74 58	BENINOISE		2022-12-01		80%	100%
4 9	S_DPAF_61057	Recrutement d'un prestataire le dératisage des bureaux du MTCA	Services	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	3 756 919	TIXO SERVICES Tél: 96 23 52 70	BENINOISE	2022-06-21	2022-11-29	2022-12-02	100%	100%
5	F_DAL_61156	Recrutement	Fournitu	Demande	MTCA	Budget		LASTUCIEUX	BENINOISE	2022-09-16	2022-11-11	2022-11-16	100%	100%

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTE NT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITE DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approba tion	DATE D E NOTIFICA TION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUT ION	NIVEAU D'EXECUT ION ACTUEL
0		d'un prestataire pour la conception et l'édition de l'agenda culturel 2023	res	de Cotation (DC)		National	7 600 000	SARL Gbégamey Tél: 96 24 24 25						
5 1	S_BNB_61175	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de la Bibliothèque nationale.	Services	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonom e	6 779 648	SAÏ SECU Tél: 97 99 67 01 Porto-Novo	BENINOISE	2022-05-31	2022-07-01	2022-07-14	100%	100%
5 2	S_LGN_61194	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la surveillance des locaux de La Galerie Nationale.	Services	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget Autonom e	3 221 400	BENIN TRACKING SECURITY COTONOU NORD 97.48.48.12	BENINOISE		2022-08-02		100%	100%
5 3	S_DPAF_61056	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des climatiseurs des structures du MTCA	Services	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	2 961 949	FANTOS & FILS Tél: 95 95 35 41 Houéyogbé	BENINOISE	2022-03-28	2022-06-23	2022-06-29	100%	100%
5	S_DPAF_61055	Recrutement	Services	Demande	MTCA	Budget		CLPS Tél: 94	BENINOISE	2022-03-28	2022-10-14	2022-08-30	100%	100%

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITÉ DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE D'E NOTIFICATION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUTION	NIVEAU D'EXECUTION ACTUEL
4		d'un prestataire pour l'entretien des installations électriques et du groupe électrogène du MTCA		de Cotation (DC)		National	2 825 000	97 74 77 Godomey						
5 7	T_PAMBNLCP_6 1129	Travaux d'aménagement des allées de circulation, des espaces verts et des parkings pour le personnel de la Bibliothèque nationale (phase 2)	Travaux	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	75 550 667	SUPERGATE INTER Tél: 97 21 32 19 Agla	BENINOISE	Poursuite 20211	2022-06-13	2022-06-14	90%	100%
5 9	T_PPMVPCPNCC _61099	Travaux de rénovation de la maison des jeunes et de la culture de Logozohé (Phase 2)	Travaux	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	MTCA	Budget National	24 805 465	DEDO SERVICES Tél : 95 16 55 11	BENINOISE		2022-11-04	2022-11-07	100%	100%
6 0	S_PAMBNLCP_61 135	Recrutement d'un prestataire pour l'organisation du Salon national du livre	Services	Entente Directe (gré à gré)	MTCA	Budget National	40 203 500	LASTUCIEUX SARL Gbégamey Tél: 96 24 24 25	BENINOISE		28/11/2022 + 1/12/2022		100%	100%
6	PI BUBEDRA 61	Recrutement	PI	Demande	MTCA	Budget		EDS	BENINOISE	2022-07-17	2022-09-19	2022-09-14	100%	100%

N°	REFERENCE SIGMAP	LIBELLE	SERVICES	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHÉS	AUTORITE CONTRACTANTE	Source de financement (BN, BA, FE et Don)	MONTANT	NOM DE L'ATTRIBUT AIRE	NATIONALITÉ DE L'ATTRIBUT AIRE	DATE DE LANCEMENT	DATE D'approbation	DATE D'E NOTIFICATION DE CONTRAT	TAUX D'EXECUTION	NIVEAU D'EXECUTION ACTUEL
4	167	d'un prestataire pour la dématérialisation du système de collecte des redevances de droit d'auteur		de Renseignement et de prix (DRP)		National	26 431 200	TELECOM & CONSULTING Porto-novo Tél: 61 61 77 77						
6 5	PI_PPTRCSC_676 32	Création du portail culturel du MTCA	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	7 620 000	HE SYSTEMS Tél: 96 00 73 73	BENINOISE	2022-11-04	2022-12-12		100%	100%
6 6	PI_PAMBNLCP_6 1124	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale	PI	Demande de Cotation (DC)		Budget National	6 775 000	GRH CONSEIL Tél : 95 95 35 76	BENINOISE	2022-11-25	2022-12-02	2022-12-22	100%	100%
7 0	PI_BNB_65518	Etude technique et architectural relative à la construction des bibliothèques départementales d'Abomey et de Lokossa	PI	Demande de Cotation (DC)	MTCA	Budget National	8 000 000	A 4 BENIN Tél: 97 60 06 28	BENINOISE	2022-10-03	2022-11-21	2022-12-15	100%	100%

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées – Tableau d'incomplétude

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
2	Preuve de validation par la CCMP du PPM initial et révisé s'il y a lieu	NCF	1	1	0%
2 bis	PPM obtenu du SIGMaP	NCF	1	1	0%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	NCF	1	1	0%
5	Registre spécial de d'enregistrement des offres coté et paraphé	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres de la CCMP	NCF	1	1	0%
7	Acte de nomination du Chef CCMP	NCF	1	1	0%
8	Acte portant AOF de la CCMP	NCF	1	1	0%
9	Acte de nomination de la PRMP	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP	NCF	1	1	0%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	NCF	1	1	0%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP	NCF	1	1	0%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	INSF	1	1	0%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	INSF	4	4	0%

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
15	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	INSF	0	4	100%
16	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF	0	1	100%
			18	23	22%

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																				Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)							
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pièces spécifiques à chaque marché																																
1	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	30	30	0%
2	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)	NCF	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	N A	N A	1	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	N A	N A	19	19	0%
3	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	0	1	N A	1	1	1	N A	N A	1	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	N A	N A	18	19	5%
4	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	3	3	3	3	3	N A	0	0	0	N A	N A	N A	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	3	3	N A	N A	30	32	6%	

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																				Tot al obte nu (a)	Total atten du (b)	% d'inco m-plétude (1-a/b)										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 0	1 1	1 2	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 4	2 5	2 6	2 7	2 8	2 9	3 0			
6	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	30	31	3%
7	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	4	8	4	3	3	6	7	7	3	3	1	5	5	4	4	4	4	4	4	3	4	3	0	5	1	9	6	6	3	123	276	55%
8	PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	30	30	0%
8bis	Liste de présence de la séance d'ouverture des offres	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	24	30	20%
9	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	N A	N A	0	1	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	0	1	1	1	N A	N A	N A	17	19	11%
11	Déclaration de l'AC en cas d'infirmité de l'appel d'offre si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	NA	NA			
12	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infirmité par l'AC si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	NA	NA				
14	PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	28	28	0%		
15	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	30	30	0%		
17	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur (art 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	N A	N A	1	1	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	N A	N A	19	19	0%		

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																				Tot al obte nu (a)	Total atten du (b)	% d'inco m-plétude (1-a/b)									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 0	1 1	1 2	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 4	2 5	2 6	2 7	2 8	2 9	3 0		
18	PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	29	30	3%
19	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	0	0	0	0	N A	0	0	0	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	N A	0	N A	N A	0	33	100%	
20	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	30	30	0%	
22	Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	1	1	0	0	0	1	1	1	1	N A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	N A	1	1	1	22	28	21%
23	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	0	0	0	0	0	N A	0	0	0	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	0	0	N A	0	N A	N A	0	33	100%		
24	Marché signé, approuvé et enregistré (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	30	30	0%		
25	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur(Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	1	1	1	N A	1	1	1	N A	N A	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	N A	N A	19	19	0%			
27	Bon de commande pour les marchés à commande et de clientèle (Article 104 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	0%				
33	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	NCF	1	0	1	0	1	N A	0	0	0	0	N A	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	7	20	65%	
34	Rapports (livrables) validés pour les PI	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	1	2	2	0%				
35	Rapports de validation des livrables pour les PI	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	1	N A	N A	1	1	0%		
38	Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	0	N A	N A	N N	N N	0	8	100%		
Sous-total 2			1 9	2 2	2 2	2 0	2 1	2 2	2 2	2 3	2 3	2 2	1 1	1 2	1 1	1 2	1 1	1 9	1 9	1 9	1 4	1 5	1 3	1 6	1 2	1 4	1 0	1 6	1 3	539	798	32%		
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles																																		

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																				Tot al obte nu (a)	Total atten du (b)	% d'inco m-plétude (1-a/b)									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 0	1 1	1 2	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 4	2 5	2 6	2 7	2 8	2 9	3 0		
41	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED) (Article 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	2	2	0%								
42	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint) (Articles 33, 34 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	2	2	0%									
43	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC (Article 33, 34 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	2	2	0%									
44	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte) Article 33 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	2	2	0%									
47	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministre (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	NA	NA				
51	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	NA	NA				
Sous-total 3			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0%		
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures																																		
Sous-total 4			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	547	806	32%		
Total			1 9	2 2	2 7	2 0	2 1	2 1	2 2	2 2	1 3	1 3	1 6	1 2	2 1	1 9	1 9	1 9	1 9	1 9	1 4	1 5	1 3	1 5	1 3	1 6	2 2	1 7	3 0	1 6	1 4	547	806	32%

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																				Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
	Pièces spécifiques à chaque marché																																			
5	Liste d'émergence des candidats ayant retiré le DAO (Décision n°2022-073 du 24 juin 2022 du CRD de l'ARMP)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	N A	N A	N A	1	1	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	11	11	0%			
10	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	3 3	3 3	3 3	3 3	N A	0	0	0	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	24	51	53%				
13	Preuve de publication de la déclaration d'infructuosité si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	NA	0	#VALEUR!					
16	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	30	30	0%					
21	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	3 3	9 3	2 2	2 9	9 9	2 2	N A	2 2	1 3	1 3	1 3	1 3	3 3	3 3	2 2	3 2	2 0	4 4	N A 0	2 2	2 2	2 2	132	138	4%									
26	Preuve de notification du marché signé au titulaire (Article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	30	30	0%						
28	Eventuels avenants au contrat s'il y a lieu (Article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	NA	NA	NA							
29	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	1 1	1 1	1 1	N A	1	1	N A	1	1	1	1	1	1	0 0	N A	N A	N A	N A 0	1 1	N A	N A	1 1	N A	N A	15	17	12%						
30	PV de pré-réception technique s'il y a lieu	INSF	N A	1 1	N A	N A 1 1	N A	N A	N A	N A	N A	8	8	0%																						
31	PV de réception provisoire (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	1 1	1 1	1 1	N A	N A 1 1	1 1	N A 0 0	N A	N A	11	12	8%																					
32	PV de réception définitive (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	1 0	0 0	0 0	0 0	1 1	N A	0 0	0 0	0 0	0 0	N A	N A	N A	N A 1 0	0 0	1 1	1 1	1 1	7	19	63%								
36	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1 1	1 0	0 1	0 0	0 0	0 0	1 1	2 2	0 0	2 2	0 0	0 0	1 0	1 0	1 1	1 1	1 1	15	34	56%														
37	Preuves de paiement (remises de chèques, ordres de virements) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1 1	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	1 1	1 0	0 0	2 2	0 0	0 0	1 0	1 0	1 1	1 1	1 1	12	32	63%														

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																			Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)													
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
39	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	N A	N A	N A	N A	0	0	8	100%			
40	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	6	100%		
Sous-total 2			1 0	1 3	1 7	1 0	1 1	1 5	1 3	1 3	1 3	5	7	8	8	8	8	1 8	1 8	1 9	1 6	1 5	5	8	5	4	9	1 2	5	6	9	8	7	295	396	26%	
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelle																																					
45	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés (articles 62 et 74 du décret 2022-80)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	3	N A	N A	3	3	N A	N A	N A	N A	N A	N A	4	4	3	4	3	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	27	27	0%
46	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	2	50%				
48	Accusé de réception des fournisseurs consulté des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations) (articles 62 et 74 du décret 2022-80)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	NA				
49	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (Article 19 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	N A	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	1	1	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	8	8	0%		
50	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées (article 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	2	N A	N A	2	2	N A	N A	N A	N A	N A	N A	3	3	2	3	2	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	19	20	5%			
Sous-total 3			0	0	0	0	0	6	0	0	6	6	0	0	0	0	0	0	8	8	6	8	6	0	0	1	0	0	0	0	55	57	0%				
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures																																					
52	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	N A	N A	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	7	100%			
53	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage) pour les marchés de travaux	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	9	100%			
54	Plans de recollement pour les marchés de travaux	INSF	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	0	0	0	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	0	N A	N A	N A	N A	N A	0	9	100%			
55	PV de réunion de chantier pour les marchés de travaux	INSF	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	N N	1	1	1	0	0	0	0	N N	N N	N N	N N	N N	1	0	N N	N N	N N	N N	N N	4	9	56%			

Conclusion :

L'analyse du tableau ci-dessus révèle que sur 1338 (532 pièces +532 pièces) pièces spécifiques attendues de chaque marché, on obtient 901 (354+547) pièces ; il se dégage un écart de 437 pièces manquantes pour un taux de 33% d'incomplétude de pièces spécifiques totales demandées.

Par ailleurs, la mission a également constaté 5 pièces manquantes sur les 23 pièces d'ordre général demandées et, ce, pour un taux de 22% d'incomplétude.

Enfin, la mission retient que sur un total de 1361 pièces d'ordre général comme spécifiques demandées, il est obtenu un total de 919 pièces ; cela induit un écart de 20 pièces ayant pour taux d'incomplétude de 32%.

Annexe 3 : Tableau de notation des anomalies sur les organes, les procédures et les délais de passation et d'exécution des marchés

Annexe 3.1. -Tableau de notation des anomalies sur les organes

Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Risques d'anomalies possibles	Nombre d'anomalies observées	Nbre d'anomalies possibles	%
Par rapport à la mise en place de la PRMP					
PRMP	RO1	Absence d'un acte de nomination de la PRMP au titre de l'exercice sous revue	0	1	0%
	RO2	Qualité de la personne nommée non conforme	0	1	0%
	RO3	Qualité de la personne habileté à désigner non conforme	0	1	0%
	RO4	Durée du mandat de la PRMP non conforme	0	1	0%
	RO5	Conditions de fin de mandat de la PRMP précédente non conformes	N/A	NA	NA
	Par rapport au fonctionnement et organisation de la PRMP				
	RO6	Absence d'un registre matériel ou électronique de transcription des opérations de passation des marchés	1	1	100%
	RO7	Cumul du montant des marchés de gré à gré soumis à l'autorisation de la DNCMP au titre de l'année budgétaire supérieur à 10% du montant total des marchés passés par l'AC (Art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	0	1	0%
	RO8	Absence de Rapports trismestriels sur la passation et l'exécution des marchés conclus au titre de l'exercice sous revue (art 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	0	4	0%
	RO9	Contenu des rapports disponibles trismestriels sur la passation et l'exécution des marchés conclus non conformes	0	4	0%
	RO10	Preuve de transmission des rapports sur la passation et l'exécution des marchés conclus au titre de l'exercice sous revue respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	1	1	100%
	RO11	Non utilisation de méthodes d'archivage moderne efficientes	0	1	0%
	S.Total		2	16	13%
	RO12	Absence d'un acte de mise en place du secrétariat permanent des marchés publics au titre de l'exercice sous revue	0	1	0%
	RO13	Profils de chacun des membres du secrétariat non conformes	0	2	0%

Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Risques d'anomalies possibles	Nombre d'anomalies observées	Nbre d'anomalies possibles	%
	S.Total		0	3	0%
Par rapport à la mise en place de la COE					
COE	RO14	Absence d'une note de service signée du représentant de l'AC désignant les membres de la COE (Commission ad hoc mise en place dans le cadre de chaque procédure de passation)	2	30	7%
	RO15	Non-respect de la composition de la COE	0	28	0%
	RO16	Non séparation des fonctions entre les membres de la COE et ceux de la CCMP	0	28	0%
	S.Total		2	86	2%
Par rapport à la mise en place de la CCMP					
CCMP	RO17	Absence de l'acte de création de la CCMP auprès de l'autorité contractante au titre de l'exercice sous revue	0	1	0%
	RO18	Composition (3 membres) de la CCMP non conforme	0	1	0%
	RO19	Absence de l'acte de désignation d'un secrétaire	0	1	0%
	RO20	Désignation du Chef de la CCMP non conforme	0	1	0%
	RO21	Durée du mandat des membres et du chef de la CCMP non conforme	0	1	0%
	RO22	Conditions de fin de mandat des membres et le chef CCMP précédents non conformes	0	1	0%
Par rapport au fonctionnement					
	RO23	Absence d'un rapport de contrôle à postériori pour les marchés n'ayant pas fait l'objet de contrôle priori (les DC)	1	1	100%
	RO24	Absence d'un rapport trimestriel d'activités à l'attention de l'autorité contractante	0	4	0%
	RO25	Contenu du rapport trimestriel d'activités non conforme	0	4	0%
	S.Total		1	15	7%
Total			5	120	4%

Annexe 3.2. Tableau de notation des anomalies sur les procédures de passation et d'exécution des marchés

**Annexe 3.3. - TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE
PASSATION DES MARCHES**

TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LE DELAIS DE PASSATION

Annexe 4 : Liste de présence de la séance de restitution



PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Séance de restitution d'audit des marchés publics.

Cabinet : SYNEX CONSULTING – CCA EXPERTISES.

Liste de présence

Cotonou, le 15 janvier 2025

N°	NOM ET Prenom(S)	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
1.	ATHOGNIADEA - Martin	Auditeur cabinet	0197040844	
2.	MASSEYE Théodor	PRIMA-PUMCA	019766252	Théodor
3.	KAKPA O. Jérémie	Coll PRMP	0197638493	Coll
4.	AMOUSSOU Ordianwa	Coll PRMP	0197772537	
5.				

Annexe 5 : Liste des documents obligatoires dont l'absence entraîne la non-conformité de la procédure

<i>N°</i>	<i>Pièces attendues par marché</i>
12	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
13	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur
14	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
15	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
17	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
20	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
22	Déclaration de l'AC en cas d'infuctuosité de l'appel d'offre si marché relancé
23	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infuctuosité par l'AC si marché relancé
25	PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance
26	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
27	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
28	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
29	PV d'attribution provisoire
30	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
31	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (
33	Avis d'attribution définitive
34	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
35	Marché signé, approuvé et enregistré
36	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
38	Bon de commande pour les marchés à commande et de clientèle
44	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
49	Caution de l'avance de démarrage
51	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
52	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
53	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint)
54	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
55	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte)
62	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur

Annexe 6 : Liste des irrégularités entraînant la non-conformité de la procédure :

N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités
PHASE DE PRÉPARATION DU MARCHÉ	
RC01	(Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020), (art 18 du décret 2022-080)
PHASE DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	
	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)
RC04	Art 33 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020)
RC05	(Article 33 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 62 du décret 2022-080)
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe
RC07	(art 73 du décret 2022-080)
RC08	(Art 73 du décret 2022-080)
RC09	(Art 73 du décret 2022-080)
RC10	(Art 77 du décret 2022-080) (art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
RC10 bis	Art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
RC13	Art 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP
RC14	(Article 23 du décret 2018-171) / art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
RC14 bis	(Art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
	D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC
RC15	(Article 23 du décret 2018-171) / art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC17	(Art 24 du décret 2018-171) / art 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC18	(Art 24 du décret 2018-171) / art 58 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC19	Art 20 du décret 2020-598 du 23 décembre 2020, art 2 du décret 2020-597 du 23 décembre 2020
	E. Dossier d'appel à concurrence
RC20	Art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC21	Art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 /
RC22	art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC23	Article 61 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC24	Art 59 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / Indication des marques et des brevets dans le DAO
RC25	60 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / (art 110 du décret 2022-080)
RC26	Art 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / article 36 du décret 2022-080 portant CMP
RC27	Art 54 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / (article 37 du décret 2022-080)
	F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de préqualification
RC28	Art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 78 du décret 2022-080)
RC29	Art 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
	G. Présentation des offres
RC31	(Art 110 et 115 du décret 2022-080) / Art 122 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art 11 point c du décret 2020-601 du 23 décembre 2020
RC32	Soumission de l'attributaire non signée par le représentant légal dûment habilité et le cas échéant l'absence d'une procuration délivrée par le représentant légal dûment habilité
RC34	Art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	H. Réception des offres
RC36	Art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC36bis	(Art 2 point 3 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)
	I. Ouverture des offres
RC37	Art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC38	(Article 84 du décret 2022-080)
RC41	(Article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)
	J. Évaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire
RC42	Absence de concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution)
RC42bis	(Art 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC44	Art 46 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-602 du 23 décembre 2020, Décision 2021-017 du 30 décembre 2021 de l'ARMP
RC45	Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC46	(Article 13 du décret 2022-080)
RC46bis	(Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC47	Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	L. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché
RC51	Conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles
RC54	(Article 26 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020

N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités
RC55	(Article 97 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
PHASE D'EXÉCUTION (RÉCEPTION ET RÈGLEMENT) DU MARCHÉ	
RC59	Art 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC62	(Art 135, 136, 137 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC63	Art 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RESPECT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES LIÉES À L'AVENANT	

Annexe 7 : Tableau récapitulatif des recommandations de l'audit

N°	Rubriques	Recommandations
1	Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus	Identifier les causes inhérentes à l'absence de ces pièces et de prendre les dispositions pour leur élaboration conformément aux textes en vigueur
2	Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante (PRMP)	Se conformer à la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application en prenant un nouvel acte pour la nomination de la PRMP, en respectant le profil requis et en établissant et transmettant les rapports conformément aux textes en vigueur.
3	Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante (SP-PRMP)	Prendre un nouvel acte pour mettre en place le SP-PRMP en référence aux dispositions en vigueur.
4	Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante (CCMP)	Se conformer à l'avenir aux dispositions en vigueur en mettant en place par un acte formel la cellule de contrôle.
5	Ouverture des offres	Veiller à ce que les séances d'ouverture quel que soit le mode de passation soit présidée par la PRMP.
6	Réception et règlement du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter à l'avenir les conditions de réception en mentionnant de façon claire sur les PV de réception la conformité ou non des caractéristiques techniques spécifiées dans le DAC. - Toujours procéder au paiement des marchés par virement bancaire conformément aux dispositions en vigueur. - S'assurer à l'avenir du prélèvement des retenues de garantie sur certains marchés conformément aux clauses contractuelles - Procéder à l'avenir à la liquidation des marchés en mentionnant le service fait au verso de chaque facture avant paiement - Toujours procéder à l'avenir à la liquidation des marchés en mentionnant le service fait au verso de chaque facture avant paiement

7	Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place à l'avenir toute la documentation appropriée (y compris un registre pour la transcription datée de toutes opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés) pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur ; - Identifier toutes les causes inhérentes au non-respect des délais et proposer des actions correctives appropriées.
---	--	--